

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 1 OCTOBRE 2010

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 1 Octobre 2010

**La séance est ouverte à 09 H 40
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

(La séance est ouverte à 9 heures 40).

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

Le rapport n°15 bis relatif à l'attribution de subventions aux communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins a été diffusé hors délais. Aussi, je demande l'adoption de la procédure d'urgence, conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En l'occurrence, il s'agit de réaliser très rapidement et avant les pluies d'automne, les travaux de sécurisation sur des pistes dégradées lors de l'incendie du 24 juillet dernier. Bien entendu, quand les services auront terminé le travail avec les services des villes de Cassis et de La Ciotat, il en sera de même pour les trois communes.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 28 juin 2010. S'il n'y a aucune observation, il sera considéré comme adopté.

(Pas d'observation)

Le procès verbal de la séance du 28 juin 2010 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 28 JUIN 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 28 juin 2010. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le vendredi 24 septembre 2010, pouvez-vous me faire un compte-rendu de ces travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie, elle a travaillé de manière très studieuse. L'ensemble des rapports a été adopté à l'unanimité, hormis le budget

supplémentaire qui a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC, à l'exception de MM. Pene et Giorgi qui ont voté pour.

Un rapport a fait l'objet d'une demande de report et d'information, mais je crois que vous avez souhaité le maintenir, il s'agit du rapport n°13.

1. FCT 001-01/10/10 CC - Budget supplémentaire 2010

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous dire quelques mots sur le budget supplémentaires 2010.

Je rappellerai simplement que ce budget supplémentaire a pour vocation essentielle d'intégrer au budget primitif voté en début d'année, les résultats antérieurs et les restes à réaliser que l'on a constatés au compte administratif de l'année précédente. Il a également pour but de procéder à certains ajustements sur les inscriptions budgétaires 2010.

Concernant le budget principal, qui est le budget essentiel, on remarque que celui-ci n'est pas dénaturé et que les orientations définies lors de l'élaboration du budget primitif 2010 ont été conservées. Globalement, l'autofinancement ressort à plus de 81 millions d'euros. Cette somme pourra être utilisée en fin d'année pour diminuer le volume de nos emprunts ou/et être utilisée pour le prochain budget.

En fonctionnement, les dépenses nouvelles, sous déduction des réductions de certaines dépenses, s'élèvent à 1,33 million d'euros, soit 0,17% des dépenses inscrites au budget primitif.

Citons au titre des dépenses nouvelles, 2,17 millions d'euros en frais de personnel du fait essentiellement d'une augmentation des effectifs pour le service propreté et, en réduction des dépenses, l'économie réalisée de 2,68 millions d'euros, du fait surtout du décalage dans la mise en route de l'incinérateur.

En recettes, nous avons inscrit en réajustement à la hausse de 2,38 millions d'euros, soit 4,2 millions d'euros, de compensations fiscales supplémentaires de la part de l'Etat, sous déduction de la baisse de la TEOM pour 1,82 million d'euros et de la fiscalité ménages pour 0,29 million d'euros. Il s'agit là de réajustements par rapport aux prévisions.

En investissement, on remarquera, en dehors de la reprise des réserves et des différents reports, une diminution globale de recettes de 8,27 millions d'euros. Il s'agit là d'une baisse de 4,5 millions d'euros du montant des subventions, due à un retard dans l'exécution des marchés, et d'une diminution de 3,8 millions d'euro des amendes de police. On remarquera aussi une diminution de 79,97 millions d'euros de l'emprunt à mobiliser.

Pour ce qui concerne les dépenses, on note une diminution de 7,3 millions d'euros. Il s'agit d'une baisse de crédits de paiement qui résulte là encore du retard pris dans l'exécution des marchés. Ces sommes seront reprises lors du prochain budget.

Pour être complet, signalons qu'en marge du budget, ont été inscrits 21,94 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, soit 15,7 millions d'euros de programmes nouveaux et 6,2 millions d'euros de revalorisation d'autorisations de programme axées principalement sur la valorisation de notre territoire.

Voilà ce que l'on peut dire globalement sur ce budget supplémentaire 2010. Il a obtenu l'avis favorable à l'unanimité à l'exception du groupe UPAC qui a réservé son vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'annonce des attendus de ce budget supplémentaire, tel que vous le présentez, je pourrais être tenté de vous dire que nous partageons les mêmes ambitions :

- Accroître le dynamisme et la valorisation du territoire communautaire.
- Agir en faveur de la qualité de la vie et du développement durable.

Malheureusement, je crains que les mêmes mots ne désignent pas, pour vos amis et vous-même, les mêmes réalités économiques, financières, politiques et stratégiques que les nôtres.

Nous n'avons pas la même vision. Je pense que vous n'en serez pas surpris. Je vais vous expliquer pourquoi.

Après un exercice budgétaire de transition en 2009, le budget primitif que vous avez soumis à notre assemblée en mars 2010 était en réalité votre premier budget. Il a commencé à imprimer votre marque pour la Communauté Urbaine.

J'avais déjà manifesté mon inquiétude et alerté l'assemblée sur les risques de dérapage. Sans surprise, ce budget supplémentaire confirme la dérive budgétaire.

J'avais attiré votre attention sur quatre grands postes budgétaires qui sont à considérer en priorité, vu leur masse, leur taille et leur volume :

- L'attribution de compensation.
- La masse salariale.
- Les ordures ménagères et la propreté.
- Les subventions d'équilibre de fonctionnement versées à la RTM.

Si j'avais attiré votre attention sur ces quatre postes budgétaires, ce n'est pas parce que je me désintéresse des autres, mais parce que j'avais observé que trois des grandes lignes budgétaires qui sont : la masse salariale, les ordures ménagères et la propreté, la subvention d'équilibre versée à la RTM qui représentent les plus gros volumes, amorçaient déjà un accroissement important.

Ainsi la masse salariale par le fait du recrutement de 109 agents supplémentaires est passée de 139 millions d'euros à 153 millions d'euros. Soit 14 millions d'augmentation ! Je pense que vous avez conscience que cela représente les budgets annuels cumulés en fonctionnement des communes de Carnoux-en-Provence, Roquefort-la-Bédoule et Ceyreste ?

Dans la même période, la subvention d'équilibre de fonctionnement versée à la RTM a augmenté de 25% soit 40 millions d'euros. C'est à peine un peu moins que l'équivalent du budget d'une ville comme La Ciotat.

Tout ceci est bien plus qu'un dérapage, le début d'un cercle vicieux, avec son corollaire : plus de dépenses, moins de recettes, pas de contrôle. L'effet ciseaux sur lequel je vous ai déjà alerté, qui entraîne obligatoirement une augmentation de l'impôt. On y va tout droit.

Dois-je vous rappeler que vous avez déjà augmenté la Taxe Professionnelle pour les entreprises et que vous avez augmenté la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères de 20% pour les ménages ?

Vous vouliez proposer encore aujourd'hui une augmentation de 2% des tarifs et surtaxes d'eau et de 4% des tarifs et surtaxes assainissement de toutes les communes de la Communauté Urbaine.

Vous vouliez aussi proposer une augmentation de plus de 50% des tarifs de la redevance spéciale des plateformes de réception mises à disposition des professionnels !

Ces deux rapports ont été retirés en Commission, à la demande déterminée de Mme Vassal et à l'unanimité des membres présents, toutes tendances politiques confondues.

Vraiment, je crains de ne pouvoir aujourd'hui modifier le jugement que je portais sur le budget primitif au vu du budget supplémentaire que vous présentez. Dérapage non contrôlé.

Par sa définition même, le budget supplémentaire a pour objectif de reprendre les résultats de l'année précédente, ainsi que le reste à réaliser en dépenses et recettes constatées au compte administratif et de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Reste à savoir quel sens on donne au verbe « corriger » ?

On peut corriger en mieux.

On peut corriger en pire.

Depuis 2008, j'observe votre gestion et avec mes amis, nous vous alertons. Je continue à douter de votre capacité à corriger en mieux. Je doute de votre capacité à faire les bons choix pour notre territoire...

Dès que vous découvrez une économie ou une ressource supplémentaire vous vous empressiez de la transformer en dépense. Et comble d'ironie, les seules économies que vous faites sont dues soit au retard de l'incinérateur qui ne pèse pas en année pleine dans le budget 2010...soit à des crédits non engagés car les travaux ont pris du retard.

Par contre, avec ce budget supplémentaire vous rajoutez deux millions d'euros à la masse salariale en omettant de préciser que ce n'est pas en année pleine, et 1,2 million d'euros à la subvention RTM qui lui aussi s'ajoute aux crédits votés au BP.

Ceci laisse augurer de drôles de surprises au BP 2011 qui devra prendre en compte BP+BS 2010, soit déjà plus de 3 millions supplémentaires, sans compter le coût de l'incinérateur en année pleine.

Ainsi au fil du calendrier budgétaire, entre BP et BS, les dépenses croissent d'une manière réellement inquiétante.

Les seules ressources supplémentaires que vous annoncez dans ce BS sont celles, je cite : « *des produits de la fiscalité et les compensations de l'Etat qui enregistrent ensemble une majoration de 4,2 millions d'euros* ». Curieusement d'ailleurs, vous liez les deux, comme pour occulter l'une par l'autre et ne pas confesser que finalement les compensations de l'Etat sont en augmentation.

Je peux comprendre votre gêne à le reconnaître. Il faut se souvenir de la débauche d'argent public que vos amis politiques et vous-même avez engagée pour acheter du publi-rédactionnel dans la presse locale et dénoncer la réforme des Collectivités Territoriales et celle de la taxe professionnelle remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

Malgré vos dénonciations et vos excès de langage, les recettes issues des transferts de l'Etat croissent et révèlent la démagogie du propos.

Si les compensations de l'Etat génèrent une recette supplémentaire au BS 2010, il ne faut pas pour autant oublier la situation internationale. Il est de notre devoir de regarder le monde en face et intégrer l'idée que la rigueur constitue désormais une réalité.

Gilles Carrez, rapporteur général de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, Président du Comité des Finances Locales et du Conseil d'Orientation des Finances Publiques a longuement alerté les associations d'élus sur un projet de loi de finances 2011 qui devra intégrer les réalités économiques et mettre chacun en face de ses propres responsabilités.

Il n'y a pas un budget de l'Etat et les budgets des Collectivités Territoriales, il y a le Budget Public toutes collectivités confondues. Personne n'habite seul sur une île. Nous devons tous être responsables, dépasser les discours démagogiques. Nous devons intégrer

la rigueur pour permettre à la France de s'affirmer dans la compétition internationale et de la même manière, à la Communauté Urbaine de s'affirmer dans la compétition Française et Européenne.

A voir la façon dont vous gérez, je n'ai pas l'impression que vous ayez intégré ces réalités.

Quelques exemples :

La nomenclature des emplois, qui définit le nombre de salariés de la Communauté Urbaine a augmenté 5 fois en 2 ans. La Communauté Urbaine est passée de 3 841 agents en mai 2008 à 3 950 en juin 2010, soit plus 109 agents.

Je vous ai rappelé les 40 millions d'augmentation de la participation de la RTM et les 13 millions d'augmentation de la masse salariale, soit 53 millions en tout.

Je vous ai rappelé aussi la Taxe Professionnelle qui a augmenté, et les 20% d'augmentation de la TEOM qui pèse sur les ménages.

Le retard global de l'incinérateur depuis votre accession à la Présidence est de 23 mois, même si vous n'y êtes pour rien. La mise en service complète a été décalée du 18 décembre 2008 au 1^{er} décembre 2010. Je n'ose pas aligner les surcoûts générés par vos attermolements, mais je sais que malheureusement nous aurons un jour rendez-vous avec les chiffres que l'on peut estimer entre 80 et 110 millions d'euros.

Les exemples de dérapages se multiplient au fil des mois. J'en prends un au hasard...

Nous avons appris que la gare maritime du Vieux Port assurant notamment la liaison avec le Frioul et le Château d'If avait été construite, présentée au Salon Nautique de la Ciotat, mais que vous aviez omis de demander l'avis de la Commission des Sites. Elle devra donc être modifiée avant installation. Quel en sera le surcoût ?

Dans ma mémoire, je n'ai pas d'exemple de collectivité qui ait engagé un tel gâchis d'argent public par négligence et manque de rigueur.

(Brouhaha)

Heureusement que vous avez bénéficié d'un effet d'aubaine avec le chèque de 250 millions d'euros que Jean-Noël Guérini, Président du Conseil Général vous a octroyé... sinon où en serions nous ? Je crains qu'il ne soit pas très content de voir la manière dont vous le dépensez.

En marge de ces augmentations de dépenses du budget supplémentaire que vous présentez à notre assemblée, vous comprendrez que nous puissions être inquiets sur le devenir budgétaire et financier de notre institution :

- Les dépenses augmentent.
- Les dossiers patinent.
- La ville est sale.
- Les syndicats vous accusent de clientélisme et d'ostracisme.

Je ne sais pas ce que vous proposerez dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ?

Mais je refuse pour l'heure de devoir abandonner nos ambitions pour une future métropole condamnée par des masses budgétaires qui dérivent, un budget sans vision et des dossiers qui s'enlisent.

Je ne peux non plus me résoudre à une augmentation d'impôts qui s'annonce importante.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

(Applaudissements)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, notre collègue rapporteur du budget l'a mis en exergue, ce budget supplémentaire est véritablement marqué par un ajustement à la marge du budget primitif voté en son temps par notre assemblée qui est impacté par une évolution de 0,17 %.

Cela m'amène à faire trois remarques :

La première porte sur un constat, l'évolution à la marge du BS met en évidence le fait que le BP 2010 a été élaboré, au plus près des réalités financières de MPM, dans le respect des orientations politiques décidées par les élus. Il correspond donc à 0,17% près, aux besoins identifiés à partir des choix politiques qui touchent aux compétences de la Communauté Urbaine.

Nous sommes loin de la dérive budgétaire annoncée il y a un instant par notre collègue, Renaud Muselier.

La Droite semble-t-il reste fidèle à elle-même, elle veut à tout prix que les collectivités locales soient le relais de la politique libérale qu'elle porte au gouvernement, notamment en affaiblissant l'emploi public – et c'est le grand regret de M. Muselier de voir que notre collectivité prend le chemin inverse – qui affaiblit en même temps les missions de service public qui en découlent.

Ce budget porte me semble-t-il aussi la marque d'une sincérité budgétaire et politique.

La deuxième, c'est le constat que cette politique budgétaire raisonnée permet aujourd'hui de dégager un autofinancement de 81,16 millions d'euros dont il appartiendra à notre assemblée d'en décider l'affectation.

Il donne un espace dans les choix possibles en matière d'atténuation du recours à l'emprunt d'une part, et l'amélioration des réponses à apporter dans les différents domaines de compétences de MPM d'autre part.

Ma troisième et dernière remarque porte sur ce que M. Renaud Muselier a abordé avec un raccourci déconcertant, il arrive bien à être le seul en France à considérer que les collectivités territoriales sont mieux loties à la suite des différentes réformes votées et celles à venir en matière de fiscalité et de ressources.

Monsieur MUSELIER.- Ce sont les chiffres !

Monsieur DUTTO.- Vous n'êtes plus que quelques-uns à penser cela. Faites le compte dans vos propres rangs au niveau national, auprès de vos collègues Maires et Présidents de Conseil Général et vous verrez bien.

Ma troisième remarque porte donc sur la faiblesse de la part des dotations et autres compensations de l'Etat dans l'évolution positive des finances de MPM. La majoration de 0,58 millions d'euros au titre des compensations fiscales, pas plus que les 0,45 millions d'euros reversés au titre des prélèvements réalisés sur la fiscalité des communes pour la non réalisation de logements sociaux ne sont de nature à influencer favorablement sur les capacités financières de MPM. Le cumul des deux n'ayant aucune incidence significative sur le budget.

Mais ne nous faisons pas d'illusion, cette tendance à l'amélioration de la situation budgétaire de MPM va se heurter à la réalité des choix politiques du gouvernement.

Ce que vous n'avez pas dit Monsieur Muselier, c'est le gel des dotations de l'Etat pendant trois ans qui équivaldra en réalité à une baisse de celles-ci au regard de l'inflation prévisible. Cumulé avec l'érosion constatée de 5% depuis 2004, il y a vraiment du souci à se faire pour les prochains budgets. On peut raisonnablement estimer qu'en 2013 MPM aura perdu à minima 11 à 12% de sa Dotation Globale de Fonctionnement.

Oui, Monsieur Muselier, nous sommes inquiets, mais pas pour les mêmes raisons que vous.

Les choix faits pour réduire le déficit de l'Etat visent à reporter sur les collectivités locales les contraintes financières, conséquences des choix politiques désastreux de la majorité parlementaire de Droite et du gouvernement.

Alors que le constat est fait que les cadeaux consentis, en particulier aux grands groupes avec la suppression de la Taxe Professionnelle soit + de 14 milliards d'euros plombent les finances de la nation, M. Sarkozy s'obstine aveuglément à pousser toujours plus loin les feux du libéralisme.

Le résultat est plus que calamiteux, les délocalisations se poursuivent à l'exemple de Fralib à Gémenos et son symbolique Thé de l'Eléphant. Le groupe UNILEVER exonéré de la Taxe Professionnelle pendant 10 ans remercie la France en mettant 182 salariés au chômage.

Bravo M. Sarkozy, qui si minoritaire dans l'opinion, reste très prisé dans les Conseils d'administration des entreprises du CAC 40. Il faut reconnaître que pour les actionnaires avec M. Sarkozy, c'est mieux que le loto, c'est le jackpot tous les jours !

Il n'y a pas d'autres choix pour les collectivités locales qui souhaitent remplir leurs missions d'intérêt public, que d'agir pour que M. Sarkozy et son équipe s'en aillent vite, très, très vite, au risque, sinon, de réveil douloureux pour les prochains budgets.

En conclusion, je voudrais exprimer notre approbation concernant la création des deux budgets annexes « Transports et Déchets ». Compte tenu de l'importance des financements mobilisés et de l'impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens, cette décision devrait permettre une meilleure lisibilité sur les conditions de mise en œuvre de ces politiques publiques et de leur réalisation. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux qu'approuver la présentation du budget supplémentaire 2010 qui vient de nous être faite par notre collègue Jean-Pierre Giorgi.

Ce budget supplémentaire ne modifie pas les grandes lignes et la teneur du budget primitif que nous avons adopté ici même lors de notre séance du mois de mars. Comme tout le monde l'a vu, la variation de 0,17% de notre section de fonctionnement est minime et participe à ne plus envisager pour l'avenir d'utiliser le budget supplémentaire pour rectifier les imprécisions du budget primitif ou faire entériner des dépenses nouvelles.

Ceci dit la neutralité de ce budget supplémentaire proposé aujourd'hui en ce qui concerne la section de fonctionnement n'a été possible que grâce à une prospective budgétaire mise en place, et à une nouvelle culture de gestion que nous nous efforçons d'appliquer à notre collectivité.

Je me contenterai de mettre en exergue les affectations du résultat du compte administratif 2009 à la diminution de notre endettement. Cette décision va nous permettre de ramener notre capacité de désendettement aux alentours de 16 années à la fin de l'exercice 2010. Je rappelle à tout le monde quelle était notre capacité de désendettement au début du mandat...

A ce niveau-là, je tiens à répondre aux propos de M. Muselier. Une fois de plus, je les trouve largement outranciers, mais on commence à en avoir l'habitude, et une fois de plus, je prends M. Muselier en défaut de mémoire sur les années passées.

M. Muselier nous parle d'une dérive des dépenses concernant deux postes principaux que sont les déchets et les transports. C'est oublier un peu vite que nous sommes obligés aujourd'hui de tenir compte des décisions prises lors du mandat précédent en ce qui concerne l'incinérateur et d'autre part en ce qui concerne la création de lignes de transport nouvelles.

Je ne reviendrai pas sur ce sujet. Mon propos ne sera pas de savoir s'il y a une utilité ou autre. Je dis simplement que ces choix ont été faits sous des formes politiques voire techniques, mais n'ont jamais été faits sous forme financière. Personne ne s'est jamais penché dans cette assemblée, lors du mandat précédent, sur la façon dont nous allions payer à la fois l'incinérateur dans le cadre d'un contrat qui a été ficelé plutôt mal de mon point de vue, et comment nous allions financer l'extension du métro et la réalisation du tramway, en prenant en compte des sommes faramineuses.

Donc, aujourd'hui, il paraît difficile d'accuser le présent exécutif d'une dérive des dépenses sur ces postes-là.

Parallèlement, M. Muselier, qui est toujours très inquiet sur les dérapages, nous parle d'une augmentation des impôts. Je rappellerai que l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été faite avec l'assentiment de l'ensemble des Maires de cette Communauté. Elle a été faite sur deux exercices de façon à en amoindrir l'impact que cela pouvait avoir par rapport à nos populations. Aujourd'hui, je pense que nous avons très bien fait en cette matière-là et je rappellerai quand même qu'il appartenait dans le précédent mandat de se mettre en conformité avec la légalité, à savoir l'uniformisation des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçues sur le territoire de notre Communauté.

Bien entendu, il est plus facile de ne rien faire et de garder un statu quo, ainsi, on ne se fâche avec personne et on n'a aucun recours.

Nous avons eu le courage d'attaquer cette politique d'uniformisation. Tous les Maires ont été d'accord avec le Président sur le plan présenté et grâce nous est rendue car cela va nous permettre de prévoir la suite et notamment le coût en année pleine de l'incinérateur installé sur Fos.

En ce qui concerne les recours à l'Etat, vous vous faites le laudateur de « l'Etat sarkozien » avec le grand respect qu'il a pour l'ensemble des collectivités locales. Pour ma part, quand je lis la presse nationale et que j'écoute mes confrères, qui sont aussi bien de Droite que de Gauche, ce n'est pas l'idée que j'en ai.

Au niveau de nos ressources, je tiens quand même à préciser que 2011 sera la première année d'application de la réforme concernant la Taxe Professionnelle.

Avec les éléments qui sont à notre disposition aujourd'hui dans l'attente du vote de la loi de finances 2011, cette réforme génère pour notre collectivité, un manque de ressources d'environ 22 millions par an, ce qui conduira d'ici la fin du mandat à plus de 90 millions de perte de ressources.

Je m'explique : quand je dis « perte de ressources », cela ne veut pas dire que c'est de la perte réelle, c'est la différence si nous avions maintenu la loi sur la Taxe Professionnelle telle qu'elle était. En fait, nous allons remplacer un impôt dynamique qui était la Taxe Professionnelle, surtout avec les efforts que fait notre collectivité en matière de

développement économique, par une dotation de l'Etat qui elle, est figée. Et l'Etat en est conscient puisqu'il a récolté en 2010 moins de ressources que ce qu'avait généré la Taxe Professionnelle en 2009.

Un deuxième point quand même : tout le monde a suivi attentivement ce qui s'est dit au Conseil des Ministres : la loi de Finances 2011 va figer pour trois ans les dotations de l'Etat. Ce gel, qui ne prend pas en compte les dérives de l'inflation, a pour effet de nous appauvrir. M. Dutto a donné des chiffres et les miens sont équivalents.

Ceci dit, cela fait au total un manque à gagner pour notre collectivité aux alentours de 100 millions d'euros, ce qui est considérable. J'ai quand même un petit espoir car j'ai cru comprendre que le gouvernement avait ouvert une petite porte en disant qu'il allait essayer d'appliquer une espèce de péréquation entre les collectivités riches et les collectivités dites pauvres.

Je ne surprendrai personne en disant que notre collectivité appartient plutôt à la seconde catégorie et je me retourne aujourd'hui vers nos collègues parlementaires pour leur dire que le travail est devant nous, afin que MPM ne soit pas oubliée au niveau de cette péréquation. Je compte sur vous et j'espère qu'à travers cela, vous m'apporterez la preuve personnellement que le cumul des mandats peut peut-être servir à quelque chose.

Ceci dit, cette perte de ressources ne devrait cependant pas mettre en péril notre collectivité puisque grâce à la prospective budgétaire pour les années à venir mise en place, et grâce aux mesures déjà prises et au contrôle accru de nos dépenses, quoi qu'en dise M. Muselier, de ce point de vue, la mise en place des deux budgets annexes qui est proposée dans les délibérations qui suivent, concernant le transport, la collecte et le traitement des déchets, est de nature à affiner nos prévisions et nos choix afin d'encadrer beaucoup mieux l'évolution de ces deux grandes compétences de notre collectivité qui représentent déjà, je vous le rappelle, plus de 55% de nos dépenses de fonctionnement.

Notre situation budgétaire est difficile, il ne faut pas se le cacher, c'est une réalité. Mais la nouvelle approche mise en place va nous permettre de la maîtriser et d'envisager l'avenir avec vigilance, mais aussi avec sérénité.

Bien entendu Monsieur le Président, mon groupe votera favorablement ce budget supplémentaire. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a plus d'intervention, je ferai une synthèse.

Je voudrais tout d'abord remercier Jean-Pierre Giorgi et Vincent Coulomb pour le travail remarquable qu'ils ont fait sur le budget mais aussi pour nous permettre de présenter des budgets annexes concernant les transports et les ordures ménagères qui s'ajouteront aux budgets des ports et de l'eau.

Vous parlez de dérives financières, Monsieur Muselier. Je vais revenir sur quelques chiffres et faire des comparaisons.

Tout d'abord le BP 2010 est effectivement sincère puisque nous avons 0.17% d'augmentation ce qui veut dire, comme l'a dit M. Dutto, que nous avons vu les choses au plus juste. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler des ajustements de près de 15% certaines années durant l'ancienne mandature.

Le recours à l'emprunt était de 252 millions d'euros en 2008, il est de 185 millions d'euros aujourd'hui. Donc, nous avons gagné 70 millions d'euros de recours à l'emprunt. 81 millions d'euros de capacité d'autofinancement contre 40 millions en 2008. Nous avons là aussi gagné 41 millions.

Concernant le désendettement, nous étions à 27 ans en 2008, nous sommes à 16 ans aujourd'hui, ce qui nous rapproche des collectivités comparables qui sont souvent à 10 ou 12 ans.

S'agissant des recrutements, vous parlez de 109 recrutements. Je vais vous donner les chiffres de 2008. Nous étions 3841 agents, en 2009, nous en sommes à 3900 pour une collectivité qui est, je le répète et je le répèterai toujours, sous-équipée par rapport au nombre d'agents que l'on pourrait avoir par rapport à des collectivités comparables.

Vous parlez de 13 millions d'euros pour 109 agents. Les 109 agents n'y sont pas, mais vous parlez de 13 millions qui représenteraient le salaire de 109 agents. C'est bien mal connaître je crois le niveau salarial moyen des agents de MPM ! On n'est pas ici au CAC 40, mais à la Communauté Urbaine et le vrai coût moyen de 109 agents, ce sont 3 millions d'euros. Mais je vais quand même faire une référence que vous ne rejetterez pas : rappelez-vous le candidat à la présidentielle qui était très proche de vous en 1995 et qui disait que la fiche de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi.

S'agissant de l'incinérateur, nous en avons parlé. Il va bien falloir payer les surcoûts. Ils ne sont pas du fait de cette mandature. Toutes les factures ont été données, y compris à la presse qui a pu les voir. Elles sont toutes datées entre 2006 et 2007, donc cela n'a rien à voir avec cette mandature, mais il va bien falloir les payer. J'assume la continuité républicaine. Je paierai ce qui doit être payé lorsque l'expert nous aura dit ce qui doit être payé. Mais effectivement, il faut provisionner pour payer ces futurs surcoûts.

On ne sait pas à quel niveau ils seront. L'expert nous le dira. Mais en tout cas, un jour ou l'autre, il faudra les payer, vous avez raison, mais ce n'est pas de notre fait.

Il n'y a pas eu d'atermoiement. Le chantier ne s'est jamais arrêté. Si les Espagnols ont mal négocié avec leurs banquiers, ce n'est pas le problème de la Communauté Urbaine. Ce n'est pas nous qui négocions avec les banquiers, ce sont eux. Nous sommes dans le cadre d'une DSP, ne l'oubliez pas.

C'est comme pour la gare maritime Monsieur Muselier. La gare maritime ne coûte pas un sou aux contribuables de MPM. C'est Veolia qui a construit cette barge. La Préfecture avait été saisie et avait donné son accord, la Commission des Sites également, c'est la Commission nationale des Sites qui a retoqué ce dossier. Veolia va la refaire et cela ne coûtera pas un sou aux contribuables. C'est le délégataire de service public qui le prend entièrement en charge.

Voilà tout ce que j'avais à dire. Je pense qu'on ne se débrouille pas mal, vu le niveau de dettes que l'on a trouvé lorsqu'on est arrivé à la Communauté Urbaine. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Monsieur MUSELIER.- On n'a pas vu qui a voté pour.

Monsieur LE PRESIDENT.- Qui vote pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de Mme Arzano.

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de M. Giorgi, Pene, Piccirillo, Léotard et Tornor votant pour

2. FCT 002-01/10/10 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2010

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de voter ce rapport pour que la dotation de solidarité communautaire soit inchangée par rapport à l'année précédente dans ses deux composantes. Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. **FCT 003-01/10/10 CC - Création du budget annexe Collecte et traitement des déchets**

Monsieur GIORGI.- Cette délibération et la suivante consistent à créer des budgets annexes aussi bien pour le traitement des déchets que pour les transports afin de permettre une meilleure transparence de ces services qui sont deux postes relativement importants. Avis favorable unanime de la Commission pour ces deux rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, je vais bien sûr me servir de ce rapport, vous vous en doutez, pour redire un petit mot sur l'opération qui s'est déroulée mardi, l'opération « sacs à crottes de chien », dans le 5^{ème}.

(Rires)

C'est comme cela qu'elle est intitulée dans la presse, Monsieur Mennucci et vous serez sans doute peut-être bien heureux...

(Brouhaha)

Oui, c'est à mon niveau... Mais la bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe, Monsieur Mennucci.

(Bravos, applaudissements)

Ça commence bien !

Monsieur MENNUCCI.- Quand on se prend pour une colombe...

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, laissez parler M. Gilles.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, je crois que depuis le début de la séance, cela ne durera peut-être pas, mais l'opposition écoute religieusement les interventions de la majorité. Donc, je souhaiterais que M. Mennucci, qui n'est pas ici au Conseil municipal, puisse laisser s'exprimer les élus démocratiquement élus. J'ai des remarques à faire, je voudrais les faire tranquillement, pas dans le silence, nous sommes dans un hémicycle, ça va un peu crier, mais si M. Mennucci pouvait au moins me laisser démarrer...

Monsieur MENNUCCI.- Mais je vous en prie, vous qui êtes capable d'interdire la Culture.

Monsieur GILLES.- Oui, Monsieur Mennucci, la moitié des acteurs ne sont pas venus jouer chez vous parce que vous leur avez donné des ordres. C'est marqué dans *La Provence* et vous me dites que la Culture n'a pas lieu dans le 4/5 !

Fermons le débat tout de suite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Restons-en à l'objet de notre rapport.

Monsieur GILLES.- On redescend un peu au ras des pâquerettes et on en revient aux sacs à crottes.

Monsieur le Président, cette opération...

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, ne perturbez pas une séance qui a commencé gentiment...

Monsieur GILLES.- Et qui terminera gentiment si M. Mennucci le veut bien.

Cette opération, Monsieur le Président, appelle de ma part quatre remarques.

La première, mais ce n'est pas étonnant, j'apprends par la presse – c'est une habitude depuis avril 2008 – concernant les histoires de nettoyage dans le 4^{ème} et 5^{ème} arrondissement, qu'il y a une présentation dans mon secteur municipal. Je ne suis pas invité alors que, tout le monde le sait, je suis élu de ce secteur depuis 15 ans et parlementaire depuis 2002. Et qu'on ne vienne pas me dire que c'est un débat marseillo-marseillais car aucun Maire ici, de communes ou de secteur, de Droite ou de Gauche aurait accepté d'être traité comme je suis traité.

Deuxième remarque : pourquoi lancer une opération expérimentale qui bien évidemment existe depuis 2006 et qui a donc été expérimentée 4 ans sur la totalité des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

Troisième remarque : tout le monde l'aura bien compris, il s'agit d'une opération politique à 6 mois des élections cantonales. Après le fameux slogan « Marseille propre en 6 mois », nous sentons arriver le nouveau slogan « le 5^{ème} arrondissement propre », à 6 mois des élections cantonales.

Alors, me direz-vous, pourquoi le 5^{ème} arrondissement ? Il n'a pas été choisi par hasard. Pourquoi pas le 1^{er} ou le 7^{ème} de M. Mennucci ? Le 5^{ème} arrondissement parce qu'il s'agit tout simplement du secteur de votre Vice-président délégué à la propreté et chacun aura fait le lien avec une opération qui commence à partir de ce mardi 28 septembre 2010 : « il faut sauver le soldat Rouzaud » !

Ma quatrième remarque, qui est sans doute la plus importante pour nos concitoyens contribuables, est une petite remarque. Ici, j'ai deux sacs, deux étuis. Ce sont les mêmes. Il y a celui de la Mairie de secteur et celui de la Communauté Urbaine. Ils viennent tous les deux de la même société. C'est un brevet déposé par la société Kéopsys. Il n'y a d'ailleurs qu'une seule société en France qui les commercialise, comme je les ai achetés aussi, c'est l'association Vert de Ville qui se trouve dans le 15^{ème} arrondissement à Paris.

Ce qui est étonnant, c'est lorsque l'on fait quelques divisions et quelques multiplications. Car pour vous, l'opération de 78 000 étuis a coûté 54 000 euros, soit 0.69 euros l'étui. Alors que moi, petite Mairie de secteur, qui n'en commande que quelques milliers par an – alors que vous c'est pour 6 mois – je les paie 0.42 euros, soit 27 centimes de moins que vous.

Attention, je ne doute pas que dans l'écart, il y a aussi le budget communication. Mais franchement, distribuer quelques tracts dans quelques parties du 5^{ème} arrondissement ne compense pas la différence entre les deux.

Quant aux distributeurs, je ne peux pas imaginer une seule seconde que le fournisseur ait offert à la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements ces distributeurs et qu'il ne les ait pas offerts à la Communauté Urbaine.

De plus, je tiens à votre disposition les factures de la Mairie de secteur où le fournisseur nous fait une remise de 9.56%.

Pour terminer, étant donné que dans *La Provence*, vous avez déclaré que si cela marche bien, nous étendrons le dispositif à tout Marseille et aux communes du territoire communautaire, cela deviendra impressionnant. Car 78 000 étuis pour 6 mois, multiplié par deux sur une année, multiplié par 16 arrondissements et 17 communes, il faudra 5,148 millions d'étuis, ce qui fait un budget de 3,55 millions d'euros, alors que, Monsieur le Président, si vous m'aviez invité, je vous aurais peut-être donné quelques conseils pour travailler avec cette société. On pourrait économiser 1.4 million d'euros, ce qui permettrait, par hasard, de payer largement l'expérimentation que vous avez promise sur le Jarret à l'angle de Sakakini et de Baille.

Donc en conclusion, au lieu de toujours chercher à augmenter les impôts, vous feriez mieux d'essayer de trouver des économies et une des solutions est tout simplement d'essayer de penser à inviter à votre prochaine opération de communication, le Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

(Applaudissements)

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, je veux intervenir dans la lignée des propos de Bruno Gilles et je veux vous parler de ça.

(Mme Caradec montre un carton d'invitation).

Ça, c'est le carton d'invitation pour l'inauguration de la U250 qui a eu lieu hier et sur lequel ne figure pas le nom du Maire de Marseille.

Je n'imagine pas un seul instant que vous puissiez effectuer une opération similaire à Allauch...

Madame GHALI.- Quand il s'agit du logement, c'est pareil !

Madame CARADEC.- Laissez-moi terminer s'il vous plait.

Je n'imagine par un seul instant que pour une opération similaire à Allauch, à Plan-de-Cuques, au Rove ou ailleurs, le Maire qui vous accueille, ne figure pas sur le carton d'invitation.

Alors, oui, figure Mme Ghali, Maire de Secteur et c'est tout à fait...

Madame GHALI.- ... pas sur l'habitat...

(Tumultes)

Madame CARADEC.- Je ne vous parle ni de logements, ni de l'habitat...

Laissez-moi terminer...

Monsieur LE PRESIDENT.- Calmons-nous.

Madame CARADEC.- Je suis en train de dire que figure Mme le Maire de secteur, Mme Ghali, et que c'est tout à fait normal et que le même traitement devrait avoir lieu pour Bruno Gilles.

Je tiens à vous rappeler que Marseille est une et indivisible, que de Maire de Marseille, il n'y en a qu'un et que la ville ne peut être représentée que par lui.

(Bravos, applaudissements)

C'est d'autant plus regrettable que Jean-Claude Gaudin a toujours eu une courtoisie exemplaire à l'égard des élus, toutes tendances confondues et que c'est une offense à Marseille, ville centre, qui représente 80% de MPM, que son Maire ne figure pas sur ce carton.

Je souhaite et j'espère, pour les cartons futurs, que ce soit l'incinérateur ou autre, que le Maire de Marseille figurera à vos côtés, car ce carton-là est la preuve d'un manque élémentaire d'élégance et d'un mépris total pour le suffrage universel.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, je ne tenais pas à prendre la parole sur ce sujet parce que je vous ai eu au téléphone concernant le problème des saletés canines, mais il est vrai que c'est un vrai problème que nous avons à Marseille depuis maintenant 10 ans. Nos concitoyens en parlent régulièrement dans les études.

Je voulais vous remercier de l'initiative que vous avez prise puisque vivant sur le boulevard Chave, ayant des enfants qui vivent sur le boulevard Chave, je peux vous dire que

le travail qui est fait aujourd'hui concernant la propreté dans cet arrondissement par les services de la Communauté Urbaine fonctionne enfin.

(Brouhaha)

Et cela peut désoler la majorité municipale, mais je peux vous dire que la mise en place de ces sacs à crottes pour les chiens...

(Brouhaha)

Cela peut vous déranger qu'une initiative fonctionne parce que vous avez été incapables, avec la Mairie de Marseille, de résoudre le problème de la propreté. Quand l'initiative est bonne, c'est à nous de la saluer !

C'est une fierté pour nous élus, de voir que nos concitoyens sont contents.

Je peux vous dire Monsieur le Président, que les habitants du 5^{ème} arrondissement et du 4^{ème} arrondissement sont très contents de la mise à disposition de ces sacs à crottes. Et venez sur le boulevard Chave, vous verrez effectivement qu'il n'y a plus de déjections canines sur le boulevard Chave.

Merci.

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Mme Vassal. Ensuite, j'aimerais que l'on en finisse avec ces histoires-là qui n'apportent rien aux débats de la Communauté Urbaine.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, moi non plus, je n'avais pas prévu d'intervenir ; les interventions de M. Gilles et de Mme Caradec sont très claires. Toutefois, je suis désolée mais après les propos de M. Madrolle, je voudrais que l'on repositionne les choses.

Nous sommes dans une gouvernance partagée. Nous avons des Commissions où le Président est d'une couleur politique, et le Vice-président d'une autre couleur politique.

Donc lorsque les Commissions sont dans ce fonctionnement, c'est parfait et cela fonctionne bien.

Mais je dirais plusieurs choses : la première, c'est que dans cette gouvernance partagée, le Président et le Vice-président doivent tirer la charrue dans le même sens.

J'étais très inquiète mais aujourd'hui, Bruno Gilles et l'article que vous avez fait m'ont rassurée, car depuis des mois, je ne voyais plus mon Vice-président Antoine Rouzaud. Je vois qu'il est en bonne santé. J'espère qu'il n'a pas de souci, parce qu'il est encore invisible.

Peut-être que vous souhaitez sauver le soldat Rouzaud, mais de là à le transformer en élu fictif, il y a quand même une marge...

Et aujourd'hui, Monsieur Madrolle, si les choses ne fonctionnent pas, parce que la ville n'est pas propre et là-dessus, je vous invite à venir avec moi-même faire les différentes rues dans le 5^{ème} arrondissement, où la réorganisation est un peu difficile certainement à mettre en œuvre, c'est parce que justement, on a un élu fictif en tant que Vice-président qui doit donner des instructions aux services qui sont à l'origine de notre Commission.

Donc si nous avons effectivement un élu sur le terrain qui donne des instructions aux différents services, les choses marcheraient certainement mieux.

Donc, nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part Monsieur Madrolle car M. Bruno Gilles a lancé l'initiative des sacs à crottes depuis des années.

Là-dessus, vous auriez peut-être pu choisir, si vous nous l'aviez demandé, un autre secteur, même dans le centre-ville, il aurait été très intéressant de pouvoir le mettre ensemble en route.

Le fond du problème, c'est que les élus se mettent au travail, nous faisons ce que nous faisons, mais où est M. Rouzaud ? Je m'inquiète.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, je ne peux pas laisser qualifier le Vice-président. M. Rouzaud n'est peut-être pas là aujourd'hui, mais M. Rouzaud travaille. Les élus ne sont pas ici pour distribuer des mauvais points ou des bons points aux uns et aux autres. Donc, je n'accepte pas ce type de propos.

En revanche, Monsieur Gilles, je suis venu appuyer l'initiative qui est une initiative de la part des CIQ que l'on a aidés financièrement pour monter cette opération. C'est une initiative...

Monsieur GILLES.- Pas à moi !

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, vous avez demandé le respect de l'orateur, alors respectez l'orateur.

Monsieur GILLES.- Excusez-moi.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'était une initiative des CIQ que nous avons aidés. Ce qu'elle a d'original contrairement à celle de la Mairie de secteur, c'est qu'effectivement, il y a tout un packaging chez les commerçants – et c'est peut-être cela qui est un peu nouveau – qui se font les premiers ambassadeurs de la propreté canine.

Je pensais que les CIQ vous avaient invité. D'ailleurs, cela s'est passé dans un local de CIQ.

(Protestations)

Si vous croyez que je m'occupe de ce type de détail...

Une voix.- Ce n'est pas une question de détail !

Monsieur LE PRESIDENT.- S'agissant des CIQ, il n'y a pas eu de cartons d'invitation contrairement à l'opération U250 dont parlait Mme Caradec.

Madame Caradec, je vois assez souvent le Maire, nos rapports sont extrêmement courtois. S'il a quelque chose à me dire, il me le dit personnellement.

Madame CARADEC.- Il vous le dira et il vous l'écrira !

Monsieur LE PRESIDENT.- Par procuration d'accord...

Madame CARADEC.- C'est inadmissible.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est ce que vous dites. Je pourrais multiplier les exemples contraires, mais je ne le ferai pas.

Madame CARADEC.- Alors allez-y.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne le ferai pas. Mais il suffit que je regarde un peu.

Je pense que la polémique est terminée. On arrête là et on passe au prochain point de l'ordre du jour.

Je vous remercie.

Monsieur GILLES.- J'ai demandé la parole Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, vous l'avez déjà eue. On en finit car j'ai bien compris le système : on va multiplier les incidents de séance et nous en sommes toujours au point n°3. Cela suffit.

Je suis maître de l'ordre du jour, je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-01/10/10 CC - Création du budget annexe Transport

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-01/10/10 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille pour l'année 2010

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de la participation de la Communauté Urbaine au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille pour l'année 2010. Le montant de la participation 2010 est de 6 889 278 euros. La Commission s'est prononcée favorablement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-01/10/10 CC - Approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à "l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales"

Monsieur GIORGI.- Avis unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner M. Vincent Coulomb en tant que représentant titulaire et M. Jean-Pierre Giorgi en tant que suppléant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-01/10/10 CC - Acquisition de défibrillateurs automatisés externes

Monsieur COULOMB.- En l'absence de Bernard Morel qui a dû s'absenter pour une réunion concernant le Comité de surveillance du Port Autonome à la Préfecture, je me substituerai à lui.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-01/10/10 CC - Désignation de représentants du Conseil de Communauté

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Suite au décès de M. Meroni, il convient de redésigner un représentant de MPM au sein du Syndicat Mixte Intercommunal des Transports de l'Est de l'Etang de Berre. Je propose la désignation de M. Pascal Gillet.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-01/10/10 CC - Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes – Modification

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-01/10/10 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-01/10/10 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-01/10/10 CC - Approbation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2011

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-01/10/10 CC - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association "La Coop"

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport a été maintenu. Monsieur Coulomb, voulez-vous présenter le dossier ?

Monsieur COULOMB.- Il s'agit du vote d'une subvention à l'association La Coop à laquelle la Communauté Urbaine a adhéré de façon à pouvoir faciliter les services rendus au personnel de la Communauté Urbaine en parallèle avec la Ville de Marseille.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, ce rapport nous questionne et franchement, nous pose problème. Je ne pense pas nous soyons les seuls puisque notre collègue vient de nous dire que MPM adhère à La Coop alors que MPM n'adhère pas à La Coop. Il s'agit d'une association privée dans laquelle elle n'a rien à faire.

Ce rapport est présenté en séance publique, alors que la Commission compétente l'avait retiré de l'ordre du jour pour complément d'information. Au passage, pas de bilan, pas de budget prévisionnel, pas de liste du CA, pas de rapport d'activités. En règle générale, c'est ce que l'on demande a minima.

Monsieur le Président, il est de votre responsabilité d'enrôler ou non le rapport certes, mais il est regrettable que la Commission n'ait pas été suivie, ce qui pose à mon sens la question de son rôle. Si elle ne sert à rien, autant le dire publiquement tout de suite, cela évitera à beaucoup de mes collègues et à moi-même de consacrer inutilement du temps au fonctionnement de celle-ci. Ça, c'est pour la forme.

Sur le fond, sous une présentation anodine, une démarche de subvention pour l'association La Coop, on nous propose d'attribuer 40 000 euros à celle-ci.

En regardant de plus près, il s'agit de l'association qui a bénéficié en début d'année d'une mise à disposition d'un agent de la Communauté Urbaine.

Lors d'un débat en Comité Technique Paritaire du 25 février, il avait été confirmé qu'au regard de la loi de 1984 portant sur le statut de la Fonction Publique et les mises à disposition des fonctionnaires, l'association rembourserait le salaire à MPM de l'agent mis à disposition.

J'avais alors fait remarquer qu'il ne faudrait pas, dans quelques mois, se retrouver avec un dossier de demande de subvention qui paradoxalement conduirait au fait que MPM rembourserait le remboursement !

Cela semblait à ce moment-là, de toute évidence, une hypothèse farfelue. Et aujourd'hui, que voyons-nous ? Un rapport de 40 000 euros pour la même association.

Il y a là, me semble-t-il, un lien évident car n'ayant pas eu les éléments concernant cette association et notamment le budget primitif qui aurait pu nous permettre d'apprécier les éléments financiers de fonctionnement de cette association, on ne peut pas savoir par exemple si les 40 000 euros de demande de subvention étaient déjà inclus dans les produits du budget primitif, ni comment étaient prévus le remboursement et le financement de l'agent mis à disposition.

Cela crée, il faut l'avouer, une certaine confusion.

Cela pose le problème de fond de l'attribution de fonds publics pour une association, dont la frontière entre activité associative et activité syndicale reste floue et imprécise, sans que ses missions relèvent de près ou de loin à celles du service public.

L'identification syndicale n'est pas de mon fait, elle est affichée et voulue par les fondateurs et membres actuels du Conseil d'administration. Elle n'est pas neutre, elle est déclarée sur le site internet de l'association.

Attribuer dans ces conditions une subvention n'est pas neutre non plus, et pas sans risque de recours.

Nous ne cautionnerons pas cette dérive partisane d'attribution de fonds publics, cause de déséquilibre relationnel avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Monsieur MALATESTA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, à la suite de l'intervention de M. Dutto, je me dois d'apporter à notre Conseil un certain nombre d'éléments.

Bien entendu, je ne ferai pas de commentaire sur le fonctionnement de la Commission à laquelle appartient M. Dutto. Je ne sais pas comment elle fonctionne et je n'ai rien à dire à cet égard.

Par ailleurs, je ne ferai pas non plus de commentaire sur ce qu'il a indiqué à savoir la mise à disposition d'un agent parce que rien dans le rapport qui nous est proposé, le rapport n°13, mes chers collègues, ne fait état de cette mise à disposition.

Je vais m'en tenir au fait. On nous propose aujourd'hui, purement et simplement d'attribuer, comme nous le faisons très souvent, une subvention de fonctionnement à l'association La Coop.

Je voudrais apporter quelques éclaircissements sur cette Coop à partir des éléments dont je dispose.

Cette Coop s'inscrit dans la filiation de la coopérative qui a été créée en 1976. Il est vrai qu'elle a été créée par des représentants syndicaux, des partenaires sociaux qui étaient majoritaires à l'époque et qui le sont encore aujourd'hui. C'est le cas du CAS au sein duquel j'ai l'honneur de siéger notamment en compagnie de notre collègue Bruno Gilles.

Par conséquent, la Coop est une filiation, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la coopérative créée en 1976.

Pour quelqu'un comme M. Dutto, juridiquement, ce statut de Coop devrait même le rassurer, ses objectifs aussi. Ce sont des objectifs sociaux. La Coop n'a pas de but lucratif. Elle est créée et utile pour nos personnels, notamment les plus modestes. De plus, elle peut avoir, même si c'est modeste, des retombées sur notre économie locale en faisant, à travers des partenariats, la promotion des produits du terroir, de l'artisanat local, en développant l'esprit du commerce équitable et en aidant ce commerce équitable. Ainsi, elle peut développer des consommateurs responsables, ce que nous partageons sur ces bancs, et des liens de solidarité.

Pour toutes ces raisons, compte tenu qu'il n'y a aucun lien entre le rapport qui nous est proposé et une mise à disposition qui a été effectivement soumise à l'avis du CTP que j'ai l'honneur de présider, il y a quelques mois, rien n'empêche de mon point de vue de donner un avis favorable à ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Malatesta.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens

à l'exception de Mme Desmat et M. Rosso s'abstenant.

Abstentions de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Sémériva, Agullo, Fouquet, Illac, Giorgi et Benzi.

14. FCT 014-01/10/10 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel de droit privé, par la Régie des Transports de Marseille

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du successeur de M. Jean-Michel Kuntzer, qui s'appelle M. Saracino.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. FCT 015-01/10/10 CC - Modification de la délibération relative au remboursement des frais de déplacements des agents communautaires

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15 bis FCT 016-01/10/10 CC - Attribution de subventions aux communes de Carry- le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins pour la remise en état de piste après l'incendie du 24 juillet 2010

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 22 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- Sur le premier rapport, nous avons une réserve de vote du groupe Communiste Républicain et Citoyen. Sur le deuxième rapport, il y a eu un vote contre de M. Agullo. Tous les autres rapports ont reçu un avis favorable unanime.

16. DTUP 001-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Approbation du projet de réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter aujourd'hui une série de rapports concernant des opérations individualisées de transport en commun sur Marseille :

- Deux projets de Bus à Haut Niveau de Service,
- Un projet de TCSP (Transports en Commun en Site Propre)
- Une opération de prolongement de ligne de métro de Bougainville et la création d'un pôle d'échange à Capitaine Gèze.

Ce n'est pas rien !

Certes, nous ne découvrons pas ces projets, car ils ont fait l'objet d'une présentation à la presse le 29 janvier dernier, puis d'une information en Commission Transports.

Mais pour être sûr de viser juste, il faut avoir identifié, évalué, comparé les différentes problématiques de déplacements et d'impact sur les populations concernées pour proposer un projet de transport collectif cohérent et efficient de la métropole marseillaise.

C'est bien pour cette raison – après débat – qu'en séance du 5 février dernier, nous avons unanimement décidé de lancer deux études concernant les projets présentés aujourd'hui :

Premièrement, pour un schéma d'organisation du système de TCSP sur le secteur Nord de Marseille.

Deuxièmement, cette première étude s'intégrant dans un deuxième volet plus général, pour l'amélioration du système de transports collectifs sur l'agglomération.

Que disent ces études, même partiellement ? Nous n'en savons rien ! Et nous aimerions bien le savoir. C'est bien le premier problème posé par ces rapports aujourd'hui.

Si j'ajoute le vote émis par notre assemblée lors de notre dernière séance concernant le prolongement du tramway de la Canebière à Castellane, nous avons là un ensemble de décisions qui vont impacter fortement l'avenir de Marseille.

Or, ces décisions anticipent des réponses, sans être sûr qu'elles soient les plus pertinentes pour répondre aux besoins de transports collectifs sur la métropole marseillaise.

En d'autres termes, quelle est la vision globale de la Communauté Urbaine de Marseille en la matière ? Difficile d'y répondre avec ce que nous allons voter aujourd'hui.

Alors, Monsieur le Président, permettez-moi de souligner quelques questions.

Pour quelle raison parle-t-on de je cite « *Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville à Saint Antoine, et ... entre le technopôle de Château Gombert à l'université Saint Jérôme* » alors que nous parlons « *d'une ligne de transport en commun en site propre entre Castellane et Luminy* » ?

Je ne doute pas que l'objectif des deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service, est de garantir un service de transport en commun performant.

Mais pourquoi alors préciser dans le rapport « *Dans les secteurs où il ne sera pas possible de créer deux voies en site propre, d'autres solutions seront envisagées* » ?

Pour qui connaît bien le terrain, autant dire tout de suite que ces deux BHNS ne seront que très peu performants comparés à un vrai TCSP !

Il n'y aura donc pas de Transport en Commun en Site Propre vers Saint Antoine/Septèmes et vers Château-Gombert !

Je pourrai vous développer toutes une série de propositions que nous vous transmettrons.

Vous conviendrez avec moi que tout cela obère beaucoup de notre capacité à désengorger le centre-ville et le péricentre et à reléguer en périphérie la circulation automobile.

Mais poussons encore un peu plus loin notre analyse.

Nous allons voter des deux mains l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges. Et nous voterons ce rapport, non seulement parce que je suis personnellement très fier de cette programmation, tout le monde comprendra pourquoi, mais parce qu'elle pousse encore plus loin l'entrée de la voiture dans la ville.

Aussi, je voudrais attirer notre attention sur une nouvelle question décisive pour l'avenir de Marseille.

Ce pôle d'échange au Capitaine Gèze, comme celui de Castellane, avec l'arrivée du tramway, ne peuvent, ne doivent en aucun cas être considérés comme des pôles d'échanges terminus.

En effet, comment pourrions-nous considérer que de tels pôles d'échange puissent être des portes d'entrée Nord ou Sud de Marseille, comme je l'ai vu écrit noir sur blanc sur des notes de travail internes à la Communauté Urbaine.

Les habitants des quartiers Nord et Sud de Marseille ne méritent pas de supporter les nuisances dues à la circulation automobiles des dizaines d'années encore.

Ce serait un non sens. Il faut clarifier, à mon sens, la politique de MPM à ce sujet. Ces projets doivent s'insérer dans une stratégie urbaine globale. Ils doivent intégrer les enjeux environnementaux tant globaux que locaux, et permettre de lutter contre la congestion routière en ville.

Monsieur le Président, que l'on se comprenne bien.

Je ne veux en rien démolir les choix qui ont été proposés. Bien au contraire, je les porte pour ma part depuis plus de dix ans dans le cadre des responsabilités que j'ai exercées. Je suis simplement en train de dire, que notre agglomération a pris un tel retard dans l'organisation de Transport Collectif en Site Propre qu'il nous faut avoir de l'ambition en ce domaine.

Viser juste, c'est viser d'un même mouvement un développement spatial qualitatif et attractif des offres de transports, une optimisation de l'existant, une efficacité maximale et durable de l'investissement, car celui-ci nous est compté. On a entendu le débat tout à l'heure.

Et de ce point de vue, Monsieur le Président, j'entends régulièrement, y compris parmi mes amis, une ritournelle qui m'enjoint au réalisme et à la mesure.

Et pourtant, pourrions nous dire aujourd'hui que le Maire historique de Marseille, comme aime à le claironner M. Gaudin lui-même, Gaston Defferre, a eu tort d'engager financièrement la ville pendant plus de 30 ans pour notre métro, transport le plus rapide, le plus propre et le plus durable ?

Si Gaston Defferre n'avait pas rêvé ce Transport en Commun en Site Propre, s'il n'avait pas eu cette ambition démesurée à l'époque, il est bien certain que nous serions tous asphyxiés par la circulation automobile aujourd'hui. Marseille n'a pas les moyens d'une politique petit bras !

Alors, pourquoi ne pas nous engager dès aujourd'hui sur de véritables Transports en Commun en Site Propre, tel le métro jusqu'à Septèmes et Château-Gombert comme nous en avons porté ensemble, vous et nous, l'ambition lors des dernières municipales ?

Pour toutes ces interrogations et avec la volonté de construire, nous nous abstiendrons sur l'approbation des trois projets « BHNS » tels qu'ils sont présentés. En revanche, nous voterons des deux mains l'ouverture des concertations qui peuvent nous aider à voir juste et pour le prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze.

Monsieur FOUQUET.-On ne va pas reparler toujours de la même chose. C'est vrai qu'on n'a pas forcément les mêmes projets.

Mais je voudrais insister sur autre chose qui est passé un peu à côté de la Commission. En Commission Transports, 14 rapports nous ont été présentés. Ils méritent que l'on s'y attarde, mais pas trop longtemps. En général, ce sont des régularisations de convention de transport. En revanche, je voudrais faire quelques remarques sur les rapports soumis au Bureau de la Communauté Urbaine. Ils portent sur l'achèvement et la régularisation financière des investissements du projet Métro Tramway. Ils concernent des opérations terminées depuis longtemps.

Sept rapports sont concernés, du n°12 au n°18. Cette régularisation financière d'ouvrages qui sont en service depuis plusieurs mois, se trouve à la charge du budget 2010 de MPM et des suivants.

Vous remarquerez que lorsque je me lève, c'est pour parler 'gros sous' et là, je ne vais pas m'arrêter aux centimes. Ils portent sur un montant cumulé, je parle donc des rapports n°12 à 18, après négociation de 24 millions d'euros. J'espère que nous n'aurons pas d'autres surprises.

C'est le cadeau que nous laissent nos prédécesseurs en complément des remboursements d'emprunt qui vont grever le fonctionnement de MPM sur plusieurs années, voire dizaines d'années.

En matière de transports collectifs, les choix dispendieux et somptuaires réalisés ces dernières années nous laissent pantois. Seul le centre-ville y trouve son compte, car les trois quarts des Marseillais ne veulent et ne peuvent plus venir en centre-ville dans des conditions de transports publics de qualité. Et je ne parle pas des difficultés rencontrées après 22 heures 30...

C'est pourquoi, les aménagements des extrémités de lignes de métro et de tramway qu'a évoqués Frédéric Dutoit revêtent aujourd'hui une très grande importance.

Je termine en invoquant ce chiffre de 24 millions d'euros qu'il va falloir payer. J'ai entendu le mot « dérive budgétaire », il ne s'agit pas de dérive budgétaire, mais de plongeon budgétaire. Quant aux dérapages non contrôlés, là, c'est véritablement une sortie de route !

Merci.

Monsieur AGULLO.- A Europe Ecologie, nous nous réjouissons que la Communauté Urbaine œuvre rigoureusement à mettre en place des transports en commun qui sont nécessaires pour les habitants des quartiers Nord de Marseille...

Monsieur LE PRESIDENT.- et des quartiers Sud !

Monsieur AGULLO.- Je vais y venir après.

Nous regrettons cependant que certaines pistes ne soient pas envisagées sérieusement. Cela se reflète d'ailleurs dans les Commissions Transports où finalement peu de débats se produisent. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de débat, mais il y a un manque d'éléments apportés pour qu'il y ait un débat vraiment enrichissant.

(Brouhaha)

Je pense par exemple au prolongement du métro jusqu'à Château Gombert, pôle scientifique et technologique majeur en plein développement. On devrait le faire.

Le parking relais prévu à la Rose devrait aussi être mis en bout de ligne de métro à Château Gombert. D'autres exemples pourraient être donnés.

Concernant les quartiers Sud, la réalisation d'un site propre aujourd'hui, entre Castellane et Luminy ne nous semble pas des plus pertinentes. Que se passera-t-il si le tramway entre la Canebière et Castellane ne se fait pas ou est ajourné ?

Nous le savons, ce projet n'est pas en très bonne santé. Ne serait-il pas plus pertinent de commencer par un site propre, Rond Point du Prado Luminy ? Ce serait autrement plus efficace en termes de déplacements vers Luminy.

Je serai bref. Finalement, nous voterons favorablement à l'ensemble des rapports et je vais vous dire pourquoi. Même si vous l'avez compris, nous ne sommes pas convaincus par certaines options et nous avons déjà eu l'occasion de nous y opposer par le passé.

Nous voterons favorablement dans l'esprit qu'un rendez-vous est pris pour l'avenir, Monsieur le Président, un rendez-vous où enfin certaines options alternatives seront évoquées et étudiées avec sérieux et ambition.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, je crois que l'on peut se féliciter de ce qui est mis en place dans le projet transports, notamment sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

J'ai bien entendu les propos de mon collègue Frédéric Dutoit. Je tiens à préciser que des d'étude sont en cours. Nous allons travailler sur ces études.

Je crois qu'il ne faut pas balayer d'un revers de main les concertations qui vont se mettre en place dans chaque secteur.

On fait référence à Gaston Defferre, je m'en félicite. Je pourrais pour ma part faire référence à François Billoux qui était élu du secteur par le passé. Il a eu aussi des projets de transports et des discussions avec l'ancien Maire Gaston Defferre.

J'ai bien noté l'abstention du groupe dont je fais partie. Mais en ce qui me concerne, vous le comprendrez bien, je voterai ce rapport car je crois que l'on a intérêt, lorsque cette étude sera en place, à continuer la concertation.

Je vous remercie.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, effectivement on ne peut que se féliciter d'avoir un train de rapports aussi luxuriant, qui ont trait aux transports pour notre ville et sa grande agglomération.

En apparence, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout y est ou presque ; de l'extrême Nord puisque l'on va jusqu'au Vallon des Tuves, jusqu'au grand Sud puisqu'on parle de Luminy.

La pertinence de cette diagonale ne fait aucun doute pour personne car c'est de loin la ligne qui prévaut sur l'ensemble des lignes.

Mais à lire vos rapports de plus près, Monsieur le Président, j'y trouve comme un petit parfum et je crois que c'est M. Coulomb notre excellent collègue qui, tout à l'heure, parlait de choix politiques dans le passé. Quand je regarde ce qui nous est proposé à cet instant, on voit qu'il y a le lancement de concertation pour un certain nombre de projets et puis, pour d'autres projets, on s'aperçoit qu'il y a une approbation de programme. Ce ne sont pas les mêmes choses.

Lorsque je regarde dans le détail, je m'aperçois que l'on va vers le Nord et j'approuve, Monsieur le Président, le choix cohérent que vous faites, d'allonger la ligne 2 du métro. Il est cohérent en ce sens qu'il s'intègre dans la volonté politique de Marseille de développer ses transports en commun et notamment des transports non polluants dans le cadre d'Euroméditerranée 2 qui a bénéficié du label Ecocité. C'est aussi pertinent car c'est le morceau qui est le plus économique à réaliser puisque c'est un métro en superstructure et non pas infrastructure ou souterrain.

J'approuve également le fait de se doter d'un grand parking de dissuasion qui est le seul effet favorable au fait d'abandonner sa voiture pour prendre un transport en commun.

En revanche, lorsque je regarde le pôle scientifique et universitaire de Luminy, avec ses 11 000 employés, chercheurs, techniciens du sol, jardiniers, universitaires, je crains qu'il ne soit, Monsieur le Président, accroché qu'au dernier wagon des réalisations.

C'est la lecture des rapports qui me le confirme, mais j'espère que vous allez me dire autre chose.

Puisque notre collègue Coulomb disait tout à l'heure que les choix qui avaient été faits par le passé ne répondaient pas à des critères économiques, permettez-moi de vous dire que là encore, vous non plus, vous ne faites pas preuve de beaucoup de pertinence dans le choix économique.

Car chacun sait, et je parle sous le contrôle du Président de la RTM, que la ligne qui va de Castellane à Luminy est la ligne la plus fréquentée et celle qui, en marge bénéficiaire, rapporte le plus à notre Régie.

En conséquence de quoi, je me dis que si nous devons faire un choix pertinent, c'est par là qu'il faut commencer plutôt que par ailleurs, même si j'admets que le service est public et que tout le monde, d'une manière plus sociale, doit être servi.

J'y vois encore un grand vide et je regrette qu'à cet instant, vous n'ayez pas pris en compte, Monsieur le Président, quelque chose que vous connaissez bien puisque nous en avons déjà parlé, à savoir toute la partie des quartiers Est de cette ville.

Nous allons réaliser et quand je dis « nous », c'est un « nous » de circonstance, car vous bénéficierez encore de la taxe sur les logements par milliers puisque des milliers de logements vont être construits sur les friches de l'usine Baudouin, des milliers de logements vont être construits sur les friches de Blancs de Zincs, des milliers de logements sur la ZAC de la Capelette.

Nous avons construit une superbe patinoire à vocation nationale voire internationale et j'appelais de mes vœux, avec un certain nombre de mes collègues élus, qu'une ligne de transports en commun partent de la Blancarde, plaque multimodale très intéressante, utilise l'ancienne voie ferrée du train des ordures ménagères, vienne jusqu'à la ZAC de la Capelette, traverse la ZAC de la Capelette pour venir terminer à Dromel où se trouve pour l'instant le terminal du métro qui, je l'espère, verra un jour sa continuité jusqu'à Saint Loup.

Je l'ai déjà dit, je le répète, mais je crois, Monsieur le Président que la pédagogie est dans la répétition.

Je me permets de vous le rappeler : on ne peut pas laisser toute une part de la ville à l'abandon et là, dans ce qui nous est présenté à ce jour, il me semble qu'il y a un manque grave. Il était de mon devoir d'élu de ce quartier de vous le rappeler.

Je me félicite par ailleurs de tout ce qui est proposé et, bien entendu, à l'unisson de mes collègues de l'opposition relative, puisqu'il y a une majorité relative, je voterai bien entendu ces rapports car ils constituent pour l'ensemble de notre ville et de notre métropole, une avancée pertinente.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole à l'orateur suivant, Monsieur Teissier, j'apporterai quelques précisions.

Pas d'inquiétude pour les quartiers Sud, les engagements seront tenus. Mais les études sont plus longues parce qu'il y a trois impacts forts.

Sur le site propre de Castellane à Luminy, le premier impact est l'arrivée du tramway rue de Rome sur Castellane. C'est le problème de la structure géographique du lieu. On a aujourd'hui un vrai problème de gare pour l'ensemble des bus. Et si on ajoute un tramway, on a un problème de rupture de charge.

Ensuite il y a l'impact du tunnel Prado Sud qui complique les choses dans les études car les travaux vont durer jusqu'en 2014, date prévisible de l'arrivée du tramway rue de Rome également et du départ du bus en site propre.

Et enfin, il y a l'arrivée du grand stade.

On a aujourd'hui des problématiques qu'il faut régler avant de lancer la vraie concertation. Il n'y a pas de retard, cela va moins vite que les autres parce que c'est plus compliqué mais les engagements seront tenus, je vous le répète ici.

En revanche le tramway Blancarde Dromel fait partie des projets, mais il appartiendra probablement à la future mandature de le réaliser.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens financiers de faire tout en même temps. Quoi qu'il en soit, les études du projet débiteront probablement à la fin de la mandature.

Madame GHALI.- J'aurais aimé rassurer mon collègue Frédéric Dutoit, mais apparemment, il est parti. J'aurais aimé qu'il écoute.

Je suis heureuse, en tant que Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, et non Maire des quartiers Nord, de voir qu'effectivement le Président de la Communauté Urbaine a enfin pris en compte la question du transport et du déplacement pour ces quartiers qui en avaient malheureusement énormément besoin.

Certes, ce n'est peut-être pas la première ligne empruntée dans Marseille, mais ce sont 2,5 millions de personnes qui empruntent la ligne 26 de Bougainville jusqu'à Septèmes.

Ces 2,5 millions de personnes vont aujourd'hui être satisfaits du vote qui va se faire à la Communauté Urbaine. Je vous remercie. Je tiens à remercier également les conseillers communautaires qui ne sont pas marseillais parce qu'ils pourraient se sentir complètement éloignés de la question du bus dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, s'abstenir ou voter contre. Je les remercie de faire cet effort, de le comprendre car ces habitants en ont besoin.

Je pense à ces jeunes qui vont jusqu'à Luminy pour étudier. Je pense à ces travailleurs qui se lèvent très tôt le matin pour prendre leur bus. Je pense à toutes ces femmes et ces hommes qui ont besoin, comme tout le monde, de se déplacer et qui le font avec beaucoup de difficultés aujourd'hui.

Alors, je ne vois pas comment l'on peut, face à cela, s'abstenir ou voter contre ce projet qui me paraît emblématique et qui était vraiment très attendu.

Il y a tout d'abord la question du métro jusqu'à Capitaine Gèze. Le fait d'avoir un vrai pôle d'échanges et une ligne 26 avec des infrastructures va changer beaucoup de choses. Car il ne s'agit pas uniquement de lignes de bus, cela va nous permettre de revoir la largeur des trottoirs pour les poussettes, pour les personnes âgées, afin de pouvoir circuler et d'avoir de vrais noyaux villageois.

Aujourd'hui, la rue de Lyon, la Viste, Saint Louis, Saint Antoine, tous ces noyaux villageois ont besoin d'un peu plus de vie. La voiture en double voire en triple file nous

pollue. On sait très bien qu'on ne pourra pas mettre un policier derrière chaque voiture pour verbaliser. Le seul moyen de réguler tout cela est de mettre en perspective une véritable réorganisation de l'espace public qui, aujourd'hui, a tout d'un espace sauf qu'il n'est pas du tout public parce que certaines personnes se le sont appropriées et n'ont plus laissé la place à nos concitoyens.

Je crois qu'à travers ce projet, à travers ce vote, il y aura de la concertation. Bien entendu, ce n'est pas facile car aucun projet n'est facile. On sait très bien, en tant qu'élus, que les gens veulent du changement, mais dès que l'on fait du changement, c'est toujours très compliqué. Quand on est un élu de terrain, on le sait bien.

Je sais, en tant que Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et pour avoir parcouru ce terrain assez régulièrement, que les habitants de ces quartiers nous demandent du transport, nous demandent de pouvoir circuler librement.

Alors, je le dis à mes collègues communistes, ce vote d'abstention serait très mal compris par la population parce qu'il sera pris comme un recul. Il sera pris comme quelque chose qui, encore une fois, fait reculer ces quartiers qui le sont déjà depuis des années.

Je ne sais pas si votre position est ferme et définitive, mais j'espère que mes propos vous permettront peut-être de revoir votre position qui ne me paraît pas sérieuse.

Des études vont nous permettre de dire de quelle façon nous devons travailler. Je ne suis pas technicienne, mais des techniciens et des architectes vont travailler sur cela. Et c'est ensuite la population qui, à travers la concertation, fera des amendements ou des modifications sur tel ou tel sujet ou telle ou telle parcelle. Car même si la ligne 26 est très longue, le traitement ne sera pas le même sur la totalité du trajet. Il faudra que nous soyons vigilants pour que cela puisse répondre à l'ensemble de nos concitoyens.

Pour ma part, aujourd'hui, je le répète encore une fois, au nom des habitants des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, je vous remercie tous, au moins ceux qui voteront pour ce rapport, car croyez-moi, il changera réellement la vie de nos habitants.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, les rapports particulièrement importants qui nous sont soumis aujourd'hui suscitent un large débat et nous venons de le vivre à l'instant avec les prises de position complémentaires des uns et des autres.

Dans l'ensemble des rapports que vous nous proposez, vous définissez ce que vous envisagez comme mode de transport collectif sur la Ville de Marseille dans son ensemble. A travers cela, on peut se dire que les études, que la concertation, permettront d'avoir un mode de transport collectif (métro, busway, BHNS) qui va faciliter la communication sur la ville.

Mon collègue Guy Teissier disait à l'instant que l'ensemble de ces rapports étaient presque bien. Pour ma part, je dirais tout simplement qu'ils ne sont pas cohérents dans la mesure où vous oubliez un pan entier de la Ville de Marseille qui est les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, 120 000 habitants. Il y a, sur ce périmètre, je ne l'ai pas oublié, le tramway qui arrive jusqu'aux Caillols et le métro jusqu'à Saint Barnabé la Fourragère. Mais, j'y reviendrai tout à l'heure.

(Brouhaha)

Monsieur Mennucci, occupez-vous du périmètre de votre secteur. Laissez d'autres élus s'occuper de leur secteur.

Monsieur MENNUCCI.- Vous êtes bien servi.

Monsieur ASSANTE.- Pas suffisamment et vous allez comprendre pourquoi parce que les propos de Mme Samia Ghali m'inspirent.

Car lorsqu'on est aux Caillols et que l'on regarde de l'autre côté de la vallée de l'Huveaune, dans cette vallée ouvrière, à forte densité de population, à niveau de revenu

particulièrement modeste, on se dit que cette ligne d'Aubagne qui va vers Marseille est aussi une des lignes les plus exploitées. Il y a un maximum de personnes qui l'utilisent. On ne pourra pas élargir les voies, on ne pourra pas les aménager différemment de ce que nous avons aujourd'hui.

Et au moment où la Communauté Aubagne le Garlaban envisage de mettre le tramway sur son périmètre pour arriver jusqu'à la limite de la Penne sur Huveaune, nous n'aurions pas une étude de faisabilité lancée par la Communauté Urbaine pour prolonger le tramway des Caillols jusqu'à la gare de la Penne sur Huveaune, en passant par la vallée de l'Huveaune, là où un maximum de population pourrait l'utiliser.

Je sais bien, et je vous ai entendu à l'instant Monsieur le Président, qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Il y aura sans doute des priorités que l'assemblée aura à déterminer. Toutefois, je me permets d'insister auprès de vous pour que vous puissiez lancer les études de faisabilité, que nous puissions aussi avoir la concertation pour dire qu'à terme, nous avons été pris en compte et que nous pourrions réaliser ce prolongement du tramway qui apporterait encore plus de rentabilité à cette ligne.

D'autant, Monsieur le Président, que le rapport n°23 qui suit, va nous amener à nous prononcer sur une convention de partenariat entre la Communauté Urbaine et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, aujourd'hui, a décidé de prolonger les lignes de bus qui arrivent à Aubagne et la Penne sur Huveaune pour aller sur la plateforme d'échanges de la Fourragère afin qu'une connexion puisse se faire par rapport au métro. En aucune manière, nous ne pouvons nous opposer à cela.

En revanche, Madame Samia Ghali, auriez-vous accepté sur votre territoire, que le bus de la collectivité départementale passe, mais que vos concitoyens ne puissent pas accéder à ce bus car il ne fait que desservir. On a le droit de descendre aux arrêts prévus, mais le Marseillais n'a pas le droit d'y monter, celui-ci ne devrait avoir que la RTM !

Vous allez expliquer à la population qu'il y a un bus qui passe devant elle, mais qu'elle n'a pas le droit d'y monter pour aller prendre le métro !

Si mon analyse est fautive, il faut me le dire et j'accepterai immédiatement que vous puissiez vous remettre dans une information plus précise. Mais c'était confirmé, c'est vraiment une mesure discriminatoire à l'encontre des Marseillais qui contribuent à la richesse départementale.

Je voudrais dire aussi mes chers collègues, Monsieur le Président, en ce qui concerne le métro Saint Barnabé la Fourragère, que cela n'a jamais été une décision politique que de faire cette ligne. Car lorsqu'on est à la Blancarde et que l'on veut aller à la Fourragère, on sait combien c'est très difficile en voiture ou en bus. Cette ligne a été dictée par une dimension environnementale, par une volonté de prolonger le transport collectif par le métro le plus rapide, le plus fiable.

Mais, Monsieur le Président, pour que les personnes puissent s'en servir, il ne faut pas simplement être – et je crois que vous l'êtes devenu – maître es sciences communication, il faut venir directement sur le terrain.

Peut-être n'avez-vous pas utilisé en semaine cette superbe ligne qui a été réalisée par la RTM avec la Communauté Urbaine. Il n'y a personne car depuis que vous avez inauguré cette ligne, l'ascenseur qui permet aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes chargées de l'utiliser, n'a jamais fonctionné. Chaque semaine, l'escalator est en panne.

Mais ceux ici présents qui n'ont pas pris la ligne, ne savent pas qu'ils doivent, lorsque l'ascenseur et les escalators sont en panne, utiliser les escaliers qui ont 90 à 92 marches !

Monsieur MENNUCCI.- C'est vous qui avez choisi l'entreprise.

Monsieur ASSANTE.- Très certainement, mais vous démontrez par cette réponse une incompétence notable pour faire fonctionner le système. C'est une évidence. C'est un aveu majeur, qu'en trente mois, vous n'avez pas trouvé la solution Monsieur Mennucci pour faire fonctionner cela.

Donc le Président de la RTM ne peut pas dire que les personnes n'utilisent pas cette ligne car elle dysfonctionne et M. Mennucci vous rappelle que vous n'avez pas été capables de la faire fonctionner.

Je dirais simplement qu'à partir du moment où, dans la vallée de l'Huveaune, on arrive à avoir le prolongement du tramway, on arrive à avoir un bus en collaboration avec le Conseil Général que les Marseillais pourraient utiliser et qu'enfin on arrive à avoir des escalators du métro qui fonctionnent bien, à ce moment-là, on pourra dire que les quartiers Est sont bien desservis.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- On en est réduit à un problème d'escalator ! Il n'est pas en panne tous les jours. Le diable se cache dans les exagérations !

Monsieur ASSANTE.- ... se cache dans les détails, Monsieur le Président...

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, vous voyez bien que ce débat est particulièrement passionnant car tous groupes confondus et tous secteurs confondus, les positions sont intéressantes à écouter et à analyser. Cela mérite d'être entendu.

Je voudrais souligner que lors de ce débat, il y a manifestement, par rapport aux rapports qui sont présentés et aux propos qui ont été tenus, quelque chose qui ne correspond pas très bien à ce à quoi vous êtes très attaché puisque vous dites que vous respecterez les engagements.

Il va être très compliqué de voter des autorisations de programme, des ouvertures de concertation, d'être confronté à des problèmes budgétaires, d'être confronté à des problèmes techniques et de respecter les engagements par rapport au calendrier.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de tenir une séance publique de la Communauté Urbaine sur les transports, après un travail qui pourrait être fait en Commission Transports et en Commission Finances afin que ce débat, qui est essentiellement marseillo-marseillais, mais qui impacte fondamentalement les finances de l'ensemble de la collectivité, puisse être traité dans le fond.

Car après tout, nous nous sommes retrouvés aux élections municipales avec, à peu près, le même projet sur les transports.

Vous avez fait la présentation cette année d'un projet sur les transports avec le Président du Conseil Général qui, quelque part, apporte des vraies réponses à nos concitoyens sur l'ensemble de la commune de Marseille.

Certes, on peut ne pas être fondamentalement d'accord avec telle ou telle ligne à tel ou tel endroit. Certes, on peut poser des questions majeures sur le fonctionnement quotidien. Mais les investissements financiers que nous sommes en train d'engager, les engagements que vous avez pris avec le Maire de Marseille, notamment sur le tramway entre Castellane et la Canebière, seront-ils tenus ?

Aujourd'hui, nul ne le sait puisque finalement, vous dites que c'est trop cher, que ce n'est pas au bon endroit, qu'à l'intérieur de votre majorité, on ne vous soutient pas. Toutefois, vous avez pris des engagements avec le Maire de Marseille et nous voulons qu'ils soient respectés.

Mais ces engagements qui coutent de l'argent, ne vont-ils pas impacter la totalité du dispositif transports que vous nous faites voter aujourd'hui ?

Si c'est pour engager des autorisations de programme qui ne seront pas respectées, si c'est pour engager des concertations qui seront engagées par les élus locaux dans leur propre secteur pour faire du clientélisme politique, sans jamais pouvoir le réaliser derrière, quel que soit le secteur, du Nord au Sud et ceci, avec l'argent de la collectivité, sans impliquer les autres collectivités ou les autres communes qui elles, vont voir passer les trains et les dérives financières...

Je vous demande, Monsieur le Président, en vous faisant confiance puisque vous dites que les engagements sont tenus, et j'ai noté dans ce que vous avez dit vous-même que l'arrivée du tramway Canebière Castellane se fera en 2014...

Monsieur MENNUCCI.- C'est impossible !

Monsieur MUSELIER.- C'est la première fois que dans vos propos, j'entends que le tramway arriverait et serait livré en 2014, ce qui est très important pour Marseille mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. Cela veut dire que l'on va trouver les moyens financiers, que l'on va engager les travaux et qu'il va falloir préparer la ville pour 2013, et ce, durant un certain nombre de travaux.

C'est très important de l'entendre, j'aimerais que vous puissiez me le confirmer pour savoir si c'est cela ou si c'est sur un autre dossier que j'ai entendu cela, mais il m'a bien semblé avoir entendu cela. On verra avec la sténotypie si c'est un lapsus ou si c'est une réalité.

Ces engagements se doivent d'être tenus, mais nous n'en avons pas les moyens, nous le savons car nous n'aurons que peu d'aide de l'extérieur ou de façon parcimonieuse. Nous avons tous la volonté de réaliser des transports publics d'importance sur la Ville de Marseille.

Vous avez fait les présentations avec le Président du Conseil Général, vous faites les autorisations de programme aujourd'hui, vous ouvrez une concertation. Manifestement, la totalité de ce dispositif est impossible à tenir, c'est la raison pour laquelle, je vous demande faire une séance publique après un travail préalable en Commission Transports et en Commission Finances afin que l'on puisse mettre en place un calendrier et savoir ce que l'on doit faire en priorité.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, les engagements seront tenus. Tout ce qui a été décidé est budgété et fait partie des projections budgétaires jusqu'en 2014.

Normalement une partie des sites propres sera livrée fin 2013. Une autre partie, probablement Capitaine Gèze et probablement le tramway rue de Rome devraient être livrés courant 2014.

Ensuite, bien entendu lorsque la totalité des études seront faites et que l'on pourra parler véritablement sur le corps du sujet, je ne suis pas hostile à faire une séance publique uniquement réservée aux transports. Je crois que de toute façon, il y aura un consensus général si tout est financé et si les études techniques ne posent pas de problème.

Le gros problème aujourd'hui est de trouver les solutions pour la place Castellane. Si on trouve la solution, il n'y aura pas de problème particulier. Mais laissons les études se poursuivre. On en a encore pour quelques mois. On pourra ensuite engager ce débat car on aura connaissance de tous les éléments.

Monsieur MASSE.- Monsieur le Président, je pense, en écoutant tous les intervenants, que bien évidemment, on ne peut que se féliciter de cet ensemble de rapports qui est voté. Comme l'a dit tout à l'heure Samia Ghali, nous sommes dans des avancées

pertinentes. Nous rentrons dans un mode opératoire opérationnel qui va nous permettre de desservir des quartiers de Marseille qui ne l'étaient pas ou qui l'étaient mal.

Tout d'abord, rappelons-nous chers collègues que nous sommes aujourd'hui dans une approbation de projets déjà présentés à l'occasion de présentations effectuées par le Président de la Communauté Urbaine et le Président du Conseil Général dans le cadre du plan quinquennal. Nous n'apprenons rien aujourd'hui, je tiens à le signaler. Tout ce que nous abordons aujourd'hui a déjà été indiqué très largement.

Notre assemblée a maintenant le devoir de se positionner très clairement sur tous ces projets. Il n'a échappé à personne qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en phase la grande traversée Sud-Nord de Marseille comme l'a évoquée Guy Teissier. Mais c'est plus cela. Je crois que cette traversée n'est pas qu'un problème marseillo-marseillais. Nous avons notamment sur le pôle d'échanges de Capitaine Gèze et sur Saint Antoine, des intérêts communs avec Septèmes-les-Vallons et le bassin d'Aix. Nous pouvons avoir des intérêts communs aussi sur le rond-point de Mazargues et sur Luminy avec le bassin de Cassis. Bref, il y a quand même une interprétation communautaire à avoir sur ce projet.

Le but est de compléter les dispositifs de transport existants avec les chaînons manquants que nous abordons aujourd'hui pour faire cette grande liaison Nord Sud.

Le BHNS Bougainville Saint Antoine en attendant la ligne de métro Capitaine Gèze Bougainville, est un projet important et capital. Je ne rentrerai pas dans le détail, Samia Ghali l'a très bien expliqué.

Soyons honnêtes, on ne parle pas de transports en site propre sur ce maillon. On parle d'amélioration de rendement de bus, on parle de requalification de quartiers, on parle d'un dispositif pour éviter le stationnement sauvage, un dispositif pour indiquer que la puissance publique va s'exprimer sur cette voie et sur ces quartiers.

En toute honnêteté, il est vrai qu'on ne peut pas parler de transports en site propre sur toute la longueur de l'ex-ligne 26. Il y aura des sites propres dans certaines traversées de noyaux villageois lorsque le foncier le permettra mais on ne pourra pas aborder le site propre dans sa globalité, je crois qu'il faut aussi le dire.

Le second BHNS qui est peut-être le plus facilement réalisable, c'est le BHNS des facultés entre Saint Jérôme, Château Gombert via la Rose. N'oublions pas là aussi mes chers collègues que nous sommes dans une demande importante, celle du Plan Campus. Nous répondons avec ce BHNS-là, à une demande primordiale pour pouvoir s'inscrire dans le plan Campus.

Avec ce projet-là, nous avons la volonté, lorsque nous pourrons ouvrir le fameux barreau de l'ex RD4d, désormais appelé LINEA, nous aurons avec le Conseil Général la possibilité de boucler complètement Château Gombert, Saint Jérôme et la Rose par le Nord. C'est un élément important.

Enfin, sur le BHNS Castellane Luminy, Monsieur le Président, vous vous êtes exprimés auprès de Guy Teissier, je crois que l'on ne peut que conforter les propos qui ont été dits. Il y a plusieurs problèmes. Tout d'abord le problème de la faisabilité technique et de la faisabilité financière de la réalisation du tramway Canebière Castellane dont nous aurons les résultats mi 2011. Nous avons bien sûr l'impact des travaux de TPS et des travaux du Grand Stade, mais nous avons aussi l'idée d'être intelligent. Pourquoi ne pas aborder dans l'avenir la possibilité du prolongement du tramway de Castellane vers le Rond Point du Prado et vers pourquoi pas Mazargues.

(Brouhaha)

En revanche, l'intérêt que nous avons aujourd'hui, pour éviter de perdre du temps, c'est de lancer la maîtrise d'œuvre sur un BHNS de Mazargues à Luminy. Car je crois que dans ce cadre-là, on n'aura jamais un tramway qui ira jusqu'à Luminy. Mais si nous sommes intelligents, nous pouvons lancer cette forme de projet sur le BHNS.

Enfin, je voudrais indiquer en conclusion que les propos de M. Teissier et de M. Assante sur les secteurs sont cohérents et naturels ; je crois que chaque Maire de secteur a envie d'avoir la desserte la plus appropriée qui soit.

Vous avez répondu Monsieur le Président à M. Teissier concernant la Capelette sur la voie du train des ordures ménagères. Je crois que c'est aussi un projet important que l'on n'oublie pas. Bien sûr, les projets sur la vallée de l'Huveaune sont également très importants. Nous avons actuellement sur le 12^{ème} arrondissement une dotation assez riche en termes de tramway et en termes de métro qu'il faut penser à potentialiser et surtout à doter de parkings relais car on ne nous enlèvera jamais l'idée qu'on peut faire le plus beau métro du monde, le plus beau tramway du monde, s'il n'y a pas à proximité des terminus des vrais parkings relais, il y a, à mon sens, une certaine inefficacité du rôle de ces transports.

Voilà Monsieur le Président, ce que j'avais à dire. Je vous remercie.

Monsieur DUTTO.- Je serai bref Monsieur le Président. Le premier point consiste à excuser mes collègues Frédéric Dutoit, Patrick Magro et Marc Poggiale qui ont quitté notre assemblée, ils doivent prendre l'avion à 12 heures.

Le deuxième point consiste à dire que tous les élus dans cette assemblée ou dans d'autres assemblées sont extrêmement attachés à l'amélioration des conditions de vie des habitants et de leurs déplacements, et donc, des transports.

S'abstenir sur ce rapport, c'est ne pas être contre, mais en même temps faire état de préoccupations. Ces préoccupations, nous allons les exprimer aussi auprès des habitants pour échanger avec eux.

Parmi les préoccupations que nous avons, la première c'est que nous sommes de ceux qui avons mené campagne avec d'autres pour que le métro soit prolongé jusqu'à Septèmes-les-Vallons. Si cela n'était pas possible, il ne fallait pas l'inscrire dans le programme. Donc, il nous semble que cette question doit être débattue avec les habitants.

La deuxième, c'est que nous sommes extrêmement interrogatifs sur le degré d'amélioration de qualité du transport, notamment sur la ligne 26 puisqu'on reconnaît qu'il ne pourra pas y avoir un site propre sur toute la longueur du parcours.

La troisième, c'est que nous sommes très interrogatifs sur la question de Capitaine Gèze, le pôle d'échanges avec l'appellation, nous semble-t-il impropre, de « porte d'entrée de Marseille ». Pour ceux qui connaissent Marseille, la porte d'entrée ne se situe pas à Capitaine Gèze, sauf à considérer que tous les modes de transport vont traverser la partie des quartiers entre Capitaine Gèze et Notre Dame Limite.

On voit mal comment l'ensemble de ces éléments vont améliorer à la fois le mode de transport, la circulation et les conditions de déplacements.

Nous avons des interrogations. Nous votons le rapport qui engage les procédures de concertation. Dans le cadre de ces concertations, les uns et les autres donneront leur point de vue avec les habitants pour voir comment on travaille pour faire aboutir le meilleur projet possible.

Merci.

Madame LOTA.- Monsieur le Président, je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir, mais je voudrais simplement vous apporter une précision.

Tout d'abord, je ne suis pas là pour distribuer les bons points, mais je suis un peu étonnée de toutes les interventions dans cet hémicycle alors qu'on peut regretter, et je ne sais pas si le Président André Molino partage mon point de vue, l'absence d'un grand nombre de ceux qui ont pris la parole à la Commission Transports. Je pense que c'est à la Commission Transports que tous ces débats doivent avoir lieu.

Je voudrais attirer votre attention sur le point névralgique de la place Castellane. Depuis de très nombreux mois, avec mes collègues et amis du 6/8, nous n'avons cessé de rassembler toutes les parties concernées. Nous avons fait des réunions de concertation, y compris avec le Conseil Général et les représentants de la RTM sur ce point névralgique de la place Castellane.

Tout le monde se plaît à dire qu'il est hors de question et qu'il est maladroit (on va utiliser ce terme) qu'on établisse un parking relais en plein cœur de la ville ; on est bien d'accord.

Alors je me pose une question. Cela fait bien longtemps que l'on se pose cette question puisque c'est un point névralgique et incontournable, je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui – en tout cas, c'est la manière dont je le comprends – on est en train de dire : « On le sait, on va réfléchir, on sait que le tramway ne peut pas arriver à Castellane parce que... ». J'ai l'impression que l'on prend le problème à l'envers.

Ma demande, en tant qu'adjointe aux transports, a toujours été de dire « lançons les études qui existent déjà, lançons la concertation sur l'avenir que l'on peut donner à la prolongation du tramway » mais surtout pas (cela a toujours été mon discours et celui de mon groupe) de s'arrêter à ce point névralgique de Castellane car il faut bien se rendre à l'évidence que nous allons gangrener encore plus ce point qui est déjà névralgique.

Alors si on a un gros « bobo », il est évident que si on ne le traite pas tout de suite, il deviendra encore plus gros.

Donc pour ma part, Monsieur le Président, je vous demande de bien prendre en considération cette demande qui est une demande de citoyen, ce n'est pas une demande de politique politicienne, c'est une demande qui est tout à fait réelle, c'est particulièrement sérieux. J'aurais souhaité qu'on lance, en même temps que ce plan quinquennal, la programmation des études pour savoir où ce tramway, qui va partir de Saint Louis, doit arriver, peut-être sur la Capelette, peut-être sur Sainte Marguerite et à ce moment-là, travailler d'ores et déjà sur un parking relais qui serait bien extérieur à la Ville de Marseille et qui désengorgerait les citoyens marseillais et tous ceux de la périphérie.

Je fais un clin d'œil sur Aubagne et tout le secteur Est de manière à ce que chacun d'entre nous à MPM apprenne à vivre mieux dans nos transports en commun.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire... Monsieur le Président, pardon...

(Brouhaha)

Je sais qu'en ce moment les lapsus sont à la mode, mais je n'ai jamais eu besoin de faire d'inflation pour y arriver.

Rassurez-vous, Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'interviens pas pour demander un métro jusqu'à Gratte-Semelle au pied du Roucas Blanc, mais je pense qu'il faut clarifier un point qui me paraît important.

Je viens d'entendre Mme Lota et je dois dire que je partage pleinement son intervention. Mais l'intervention de Mme Lota est quand même une inflexion par rapport à ce que nous entendons d'habitude de la part de l'UMP ou de la majorité marseillaise.

Je pense que ce que nous avons entendu est extrêmement important parce qu'il me semble qu'en approfondissant ce que dit Mme Lota, on doit pouvoir trouver la solution.

Monsieur le Président, hier soir, j'étais avec les commerçants de la rue de Rome. Nous étions au Virgin, dans le restaurant. Il y avait la plupart des commerçants de la rue de Rome. Cela fait deux fois qu'ils me demandent une réunion sans que j'ai toutes les responsabilités dans cette affaire-là, puisqu'elles sont à la Communauté.

Monsieur CHENOZ.- C'est dans le 6^{ème} arrondissement !

Monsieur MENNUCCI.- La rue de Rome est à la fois dans le 6^{ème} et dans le 1^{er} arrondissement. Monsieur Chenoz, si vous veniez un peu plus souvent à la Mairie, vous le sauriez.

Monsieur LE PRESIDENT.- Marseille est une et indivisible Monsieur Chenoz !

Monsieur MENNUCCI.- Je veux qu'il y ait de la clarté. Pourquoi ai-je réagi tout à l'heure sur la date d'ouverture de ligne ?

Je pense que nous n'avons pas le droit de jouer avec l'économie. Nous avons là 200 commerces. Ces 200 commerces représentent environ 2 000 emplois et un chiffre d'affaires cumulé sur la totalité de la rue de Rome, aux alentours de 300 millions d'euros.

Peut-on essayer aujourd'hui quelques minutes de se mettre à la place de ces chefs d'entreprise, de ces commerces qui se demandent comment ils vont vivre les deux ou trois ans qui arrivent ? Ils veulent de la clarté.

Et pour discuter avec eux, je peux vous dire que je ne rencontre pas des gens qui sont opposés au tramway dans la rue de Rome. Ils ont d'abord fait une première demande à laquelle nous devons essayer de répondre dans la clarté. Ils disent que pour 2013 (d'ailleurs peut-être s'imaginent-ils des choses excessives pour 2013, on aura l'occasion, lundi, dans un débat organisé, d'essayer d'en parler, les uns et les autres), ils voudraient en profiter, y participer, améliorer leurs commerces.

Ils demandent si en 2013, ils seront dans les travaux. Car tout le monde a compris que la partie basse de la rue de Rome, celle du 1^{er} arrondissement, ne permet pas une poursuite d'une activité commerciale normale avec les travaux.

On comprend tous que le jour où l'on va excaver la rue de Rome (nous savons qu'il y a le grand émissaire dessous, l'apponté etc.) les commerces ne pourront pas travailler de façon normale et il y aura inévitablement des pertes de chiffre d'affaires considérables.

Une voix.- Comme ailleurs !

Monsieur MENNUCCI.- Non, je ne pense pas. Vérifions ce qui a été fait par la précédente direction de MPM, mais je pense que nous ne sommes jamais passés dans une rue aussi étroite que la rue de Rome. Vérifiez, mais je pense très honnêtement que ce n'est pas le cas. Longchamp, Colbert, République Canebière... cela n'a rien à voir avec la rue de Rome.

Je pose les vrais problèmes. J'ai envie qu'il y ait un tramway qui passe, j'ai envie de ces choses-là, mais je pense quand même à tous ces gens qui sont engagés dans une activité commerciale, qui ont des salariés et qui demandent une chose à la Communauté Urbaine : de la clarté.

Ils ont demandé qu'on leur assure qu'en 2013, ils pourraient continuer à travailler.

Monsieur le Président, nous sommes dans des discussions qui aujourd'hui sont importantes avec la Ville de Marseille, mais quand je dis « Monsieur le Président », je peux m'adresser aussi au Maire de Marseille.

Je pense que chacun peut comprendre cette affaire-là. Il ne faut pas que cela devienne une opposition entre MPM et la Ville de Marseille sur la base d'un accord que nous respecterons, vous l'avez dit, mais je pense qu'il faut regarder la réalité qui est en train de se passer rue de Rome.

Si on fait les choses sans tenir compte de la réalité, on va au-devant d'une catastrophe commerciale. D'ailleurs, Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile que vous demandiez à vos services qu'il y ait un chiffrage sur ce que coûteraient les

indemnités aux commerçants de la rue de Rome, car je pense qu'on sera surpris. Il faut qu'on ait cette question en tête, qu'on la budgète.

Sur la place Castellane, je partage pleinement la position de Marie-Louise Lota. Nous savons que la Mairie du 6/8 fait des pieds et des mains, depuis des mois pour que quatre malheureux bus qui vont à La Ciotat et à Aubagne arrêtent de stationner avenue de Toulon.

Madame LOTA.- Ce ne sont pas quatre !

Monsieur MENNUCCI.- 15, 20 ! Mais à partir du moment où l'on aura un pôle d'échanges BHNS, vous en aurez trois fois plus, quatre fois plus. Il faut quand même que l'on soit logique.

On voit bien toutes les oppositions dans cette affaire qui ne relèvent pas d'un ordre politique mais d'un ordre réel. Donc, la seule solution pour passer rue de Rome et avoir l'accord général... car les gens sont intelligents, s'ils peuvent avoir de la clientèle, de la chalandise qui viennent des quartiers Nord, avec la très intéressante proposition que vous nous faites aujourd'hui, qui satisfait, comme Samia Ghali l'a dit, tous les gens de ces quartiers, mais qui satisfait aussi tous ceux qui ont envie qu'ils puissent y avoir des déplacements. Pour ma part, cela me satisfait car je veux que les gens du 15^{ème} et 16^{ème} viennent consommer dans le centre-ville. C'est tout à fait légitime.

La question pour nous aujourd'hui consiste à répondre clairement. Nous ne pourrions pas faire un pôle d'échanges à Castellane. Nous le savons tous. Alors, est-ce que l'on continue à faire semblant ou est-ce que l'on prend des mesures ?

Les mesures sont simples. Le tramway ne peut pas s'arrêter à Castellane. Un aller-retour entre le Cours Saint Louis et Castellane, c'est une vision trop réductrice des transports qui ne correspond à aucune réalité. La réalité, c'est ce que vient de dire Marie-Louise Lota et que je répète depuis plusieurs Conseils Communautaires : c'est prendre des engagements sur les études sur la prolongation.

Nous savons que pour des raisons financières, cela ne peut pas être fait en 2014. Assumons-le ensemble.

Jean-Claude Gaudin est quand même un homme qui regarde les choses de près et qui sait compter. Si nous pouvons démontrer que cette affaire-là peut poursuivre ce qui a été fait dans les quartiers Nord, traverser Marseille, je pense que nous ferions, Monsieur le Président, un geste intelligent à l'égard des Marseillais, à l'égard de ceux qui travaillent dans ce secteur et qui ont des entreprises. Nous clarifierions l'avenir, même si cet avenir est à 7 ans, en 2017 ou en 2018, et ainsi les gens peuvent s'organiser. Mais il ne faut pas raconter que nous allons arrêter des bus à Castellane.

Je l'ai dit, je l'ai ressenti hier dans la discussion avec les chefs d'entreprise du centre-ville. Il y a une inquiétude, il y a un arrêt des investissements à cause de cette inquiétude et ce n'est pas une bonne chose pour l'économie de Marseille.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, je vais essayer de vous aider car c'est un débat sans fin.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je m'aide bien !

(Rires)

Monsieur MUSELIER.- Cela ne fait rien. Ne boudez pas votre plaisir, cela n'arrive pas si souvent.

Sur ce sujet, on voit bien la difficulté de l'exercice. Que l'on m'explique qu'il y ait des difficultés techniques pour l'organisation du tramway que l'on fait passer sur des routes et à des intersections... on en a fait 12 kilomètres et demi, on voit bien les difficultés que l'on a rencontrées et que l'on a surmontées.

Quand on a une équipe de professionnels, (et c'est M. Kuntzer qui le pilotait à l'époque) on se rend bien compte que cela pouvait fonctionner. Nous avons rencontré des difficultés tout au long des travaux. Passer le Jarret a été une des multiples difficultés que l'on a pu rencontrer.

Quand M. Bruno Gilles, en tant que Maire de secteur, et moi-même, en tant que Député, arpentions les lignes du tramway qui traversaient les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, nous étions confrontés à toutes sortes de difficultés, c'est évident, mais le but des responsables politiques est d'essayer d'agir et de prendre les meilleures décisions, de les expliquer le mieux possible et forcément, cela a des contraintes.

Quand nous avons commencé les négociations avec les commerçants de la rue de Rome pour la première partie, ces derniers ont toujours été farouchement opposés au tramway.

Que l'on ne nous dise pas que les routes sont larges ou étroites, on voit bien que le tramway passe dans toutes les rues de France, quelle que soit la taille de la rue.

A partir du moment où l'on prend des décisions, on essaie de les appliquer. Vous avez pris des engagements par rapport au Maire de Marseille.

Je voudrais simplement dire une chose. Nous sommes dans une enceinte politique, que ce soit difficile, c'est sûr ; que ce soit difficile à faire voter, c'est tout aussi évident, mais j'entends bien les choses.

Premièrement, s'agissant des budgets, M. le Président Ries me rappelle, par l'intermédiaire de M. Benzi, qu'au GART, trois demandes de subvention ont été faites par la Communauté Urbaine pour les bus, mais aucune demande de subvention européenne n'a été faite pour le tramway. C'est un constat. On a jusqu'au 8 octobre, essayez de faire en sorte que d'ici le 8 octobre...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est en train.

Monsieur MUSELIER.- Je vous remercie. Au moins, c'est une réponse claire qui permettra d'apporter une réponse financière par une aide européenne sur un dossier que l'on aura déposé, plutôt que ne pas avoir d'argent de l'Europe parce que l'on a oublié de déposer un dossier.

Vous avez jusqu'au 8 octobre. C'est un rappel qui mérite de poser clairement les choses et d'affirmer notre volonté.

Par ailleurs, là où M. Mennucci a raison, c'est qu'il n'y a rien de pire que l'incertitude. Quand on ne sait pas à quel moment cela va arriver, si cela va se faire ou si cela ne va pas se faire, on se retrouve dans une situation épouvantable. Le commerçant a besoin d'avoir une lisibilité, il veut savoir s'il peut faire ses travaux dans sa boutique pendant la durée des travaux, s'il la vend, s'il s'en va, s'il va être indemnisé et comment.

Ces réponses-là, nous les avons à la Communauté Urbaine puisque nous l'avons fait. La réalité est que nous devons savoir si nous faisons oui ou non le tramway.

M. Mennucci nous dit que cela ne se fera jamais...

Monsieur MENNUCCI.- Castellane ne se fera jamais.

Monsieur MUSELIER.- ... que Castellane ne se fera jamais.

Vous, vous nous dites qu'en 2014, il devrait arriver.

Si vous êtes dans la même équipe, nous, nous voudrions savoir et je voudrais vraiment savoir comment va finir cette histoire pour que l'on ait une réponse très claire au Maire de Marseille, à nos concitoyens, à la Communauté Urbaine sur l'état de nos finances, au moins sur cette portion-là.

De plus, je vous redemande le débat sur la totalité des transports publics à Marseille, après un travail en Commission Transports et en Commission Finances, de façon à ce que l'on puisse le programmer, sinon, vous ne pourrez pas tenir vos engagements et vous en serez pénalisé.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Muselier, vous aurez toutes les réponses lorsque les études seront terminées et l'on parlera sur des éléments factuels. Aujourd'hui, on est dans des suppositions des uns et des autres. Je veux bien les entendre, mais pour l'instant, on ne parle pas sur des éléments factuels.

De toute façon, si l'on commence les travaux du tramway en 2013, il y aura des travaux dans la rue de Rome en 2013 car il ne sera pas terminé en 2014 et si on le continue jusqu'à Castellane, le chantier sera encore beaucoup plus long et il dépassera très largement 2014. C'est une certitude, il n'y a pas besoin d'être polytechnicien pour le savoir.

Ensuite, toutes les décisions devront être prises sur des éléments factuels, avec des chiffres, avec des données et avec des solutions techniques.

Voilà ce que j'avais à dire sur cela.

Madame Lota, qu'en est-il du rapport n°16 ?

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino votant pour

17. **DTUP 002-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Approbation du projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13ème arrondissement)**

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino votant pour

18. **DTUP 003-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Approbation du projet de réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre entre Castellane et Luminy à Marseille (6ème, 8ème et 9ème arrondissements).**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino votant pour

19. DTUP 004-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Lancement de la concertation préalable pour la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. DTUP 005-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Lancement de la concertation préalable pour la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. DTUP 006-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 – Approbation du programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et de création d'un pôle d'échanges.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. DTUP 007-01/10/10 CC - Plan Quinquennal d'investissements 2009/2013. Lancement de la concertation préalable pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. DTUP 008-01/10/10 CC - Approbation d'une convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, nous passons aujourd'hui une délibération relatif à une convention entre le Conseil Général et MPM, Robert Assante en a parlé tout à l'heure. D'ailleurs cet après-midi, en commission permanente, nous passons la délibération miroir.

Cette convention est assez antérieure puisqu'elle date de 2002 et a été renouvelée en 2008. Ce sont donc les relations habituelles sur les compétences communes entre la Communauté Urbaine et le Conseil Général.

Au travers de ce rapport, je voulais faire un petit point avec vous sur les engagements du Conseil Général qui ont été pris en 2009. Ces engagements sont assez importants, puisque ce sont 250 millions que le Conseil Général souhaitait donner à la

Communauté Urbaine et 250 millions d'euros supplémentaires pour l'ensemble du département à savoir 50 millions d'euros par an sur 5 ans, c'est un plan quinquennal.

Je reposerai ma question au Conseil Général cet après-midi, mais je voudrais savoir au niveau de la Communauté Urbaine ce qui avait été fait et ce qui avait été engagé car je m'inquiète un peu.

Je m'inquiète à deux titres. Tout d'abord parce que j'ai vu que le Président du Conseil Général, et on le félicitera cet après-midi, a été élu dans des fonctions de parti. Là où l'on est un peu inquiet, c'est que dans les statuts du Parti Socialiste, il semblerait qu'il ne puisse plus être à la fois Président du Conseil Général et Président d'une fédération, donc là la succession est ouverte...

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est pas un Président, c'est un Premier Secrétaire.

Madame VASSAL.- Très bien... et sur le principe, il change de look. C'est vrai qu'on l'a vu dans les journaux. Il a changé de look. Il ressemble maintenant à Harry Potter, donc je suis un peu inquiète sur le suivi et sur la façon dont vont être engagées...

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, je pense que les critiques physiques sont mal venues dans cette enceinte...

Madame VASSAL.- Pas du tout parce que je le trouve charmant. C'est symbolique par rapport à la magie et je trouve qu'Harry Potter est un charmant garçon donc au contraire, c'est plutôt une qualité qu'autre chose.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous lui direz vous-même cet après-midi.

Madame VASSAL.- Je lui dirai... je lui ai déjà dit d'ailleurs.

Je reviens sur l'engagement financier plus sérieusement puisqu'on vient de voir que la Communauté Urbaine a besoin de finances et sur ces engagements au niveau du Conseil Général, on n'a rien vu venir. Donc la question est de savoir, par rapport à ces 250 millions qui avaient été annoncés en 2009, si vous des engagements ont été pris et surtout sur quoi.

Monsieur LE PRESIDENT.- La réponse est très simple. 150 millions d'euros seront attribués sur les transports bien entendu à mesure que les dossiers se présentent. Une partie des études est financée par la subvention du Conseil Général. Quant aux travaux, ils seront subventionnés aussi, dans la limite de 150 millions d'euros, par le Conseil Général.

Ce sont 250 millions sur 5 ans, cela fait une moyenne de 50 millions par an, mais ce n'est pas forcément 50 millions chaque année. Quand nous entrerons physiquement dans les phases de travaux et que nous devons payer, c'est là que les grosses sommes arriveront. Dans les communes, les projets vont sortir beaucoup plus rapidement et seront financés à 80% par le Conseil Général.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. DTUP 009-01/10/10 CC - Actualisation du règlement des transports scolaires et urbains applicable sur le territoire communautaire à l'exception de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. DTUP 010-01/10/10 CC - Approbation de l'avenant n°6 au Contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion de la gare maritime du Frioul

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. DTUP 011-01/10/10 CC - Approbation de l'avenant n°4 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport collectif de voyageurs de La Ciotat et de Ceyreste.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. DTUP 012-01/10/10 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du SMITEEB

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. DTUP 013-01/10/10 CC - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER - Axe 5 - (Programme 2007-2013) et approbation du plan de financement pour la réalisation du projet billettique

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. DTUP 014-01/10/10 CC - Approbation du renouvellement de la convention n° 08/1113 conclue entre Marseille Provence Métropole, la Régie des Transports de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, relative à la gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA résidant à Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, les 15 rapports ont tous été adoptés à l'unanimité de notre Commission.

M. Magro n'est pas là, mais au nom de notre Commission, je voudrais simplement vous dire que notre Commission doit être étroitement associée à ces études sur les transports car l'urbanisme en général, la vision de la ville que l'on doit avoir demain, les SCOT, les PLU dépendent beaucoup de notre Commission. Nous devons y participer tous ensemble.

Je le redis parce que dans les discours des uns et des autres, c'est toujours oublié. Je pense qu'il faut d'abord se soucier de savoir où seront nos concitoyens, quels territoires l'on souhaite desservir avant de décider des moyens, des routes ou des transports en commun.

Lors du débat sur la LGV PACA, on a bien vu que ce qui a permis d'emporter les décisions, ce sont bien l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Je me permettais simplement de le rappeler.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, je suis complètement d'accord avec vous. D'ailleurs on en parlait un peu avant l'assemblée avec Patrick Magro qui tient le même raisonnement.

Je suis très favorable à ce que M. Magro et vous-même (d'ailleurs vous vous entendez particulièrement bien, ce qui ne gâche rien) participiez à toutes les Commissions Transports. Après tout, n'importe quel conseiller communautaire a le droit de participer à ces réunions. Vous ne votez pas, mais vous pouvez très bien y prendre la parole. Je crois que ce serait un apport intéressant pour cette Commission car vous avez une double vision, celle du SCOT et du schéma d'urbanisme général et celle du transport.

Il faut savoir quelle est notre vision de la ville, je suis d'accord avec vous.

30. AEC 001-01/10/10 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de Marseille Provence Métropole

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. AEC 002-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Approbation de la modification simplifiée n°1

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. AEC 003-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Engagement de la procédure de modification n°2

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. AEC 004-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Abrogation partielle de la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2006 approuvant la révision du PLU

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. AEC 005-01/10/10 CC - Plan d'Occupation des Sols de Marignane - Engagement de la procédure de modification n° 7

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. AEC 006-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Procédure de révision - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D)

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. AEC 007-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Approbation de la modification n°1

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. AEC 008-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons - Engagement de la procédure de modification n°11

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. AEC 009-01/10/10 CC - Approbation du nouveau dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économiques Athélia V à la Ciotat

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. AEC 010-01/10/10 CC - Engagement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) à Septèmes-les-Vallons sur le secteur Entrée de Ville Nord

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. AEC 011-01/10/10 CC - Engagement de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bricarde à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. AEC 012-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°24

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. AEC 013-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°25

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. AEC 014-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°26

Monsieur VALLETTE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Fouquet vient de lever prestement la main, cela doit être important car il s'est levé comme un ressort.

Monsieur FOUQUET.- Cela veut dire tout simplement que j'écoute et que je ne dors pas !

Une petite précision sur l'ensemble de ces rapports. Je parle juste du rapport n°43 qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, le stade Vélodrome et ses abords. Les Verts ont émis une réserve de vote parce qu'ils voulaient être concertés sur ce projet.

Premièrement, je voudrais vous dire qu'il y a des records qui sont rapidement faits. Je vais vous donner lecture du rapport remis au commissaire enquêteur sur le stade Vélodrome et ses abords. Cela date du 17 mai 2010 dans lequel les Verts disent : « *En l'état de leur connaissance, les Verts soutiennent le projet de reconfiguration du stade Vélodrome*

sous les conditions suivantes. » Quand j'entends que l'on dit que les Verts s'opposent à ce projet, je réponds que ce n'est pas vrai. Il est d'ailleurs indiqué que les Verts veulent un stade Vélodrome de 80 000 places, populaire et pour 50 ans. On sait ce que l'on veut et on sait où l'on veut aller.

Une voix. - Allez les Verts !

Monsieur FOUQUET. - Allez les Verts, d'accord.

(Rires)

Je voudrais vous dire deux choses.

La première, c'est que le commissaire enquêteur a repris, je dirai presque mot pour mot, ce que nous avons écrit et nous a suivis. Comme c'est un homme indépendant et réfléchi, je suis assez fier qu'il nous ait suivis.

Nous avons émis des réserves au début. Je vais vous donner juste deux éléments.

Le premier, c'est que le gouvernement avait annoncé un aide de 1.7 milliard d'euros pour les 8 stades rénovés et les quatre stades en construction en France. Evidemment, il y a beaucoup de zéros derrière.

Je suis bête et méchant et je me dis : 1.7 milliard divisé par 12 villes, (Marseille est quand même la 2^{ème}), cela fait 140 millions d'euros. Ce n'est pas la Ville de Marseille qui a choisi que l'Euro Foot 2016 aurait lieu en France, c'est l'Etat qui l'a choisi et il doit assumer ses responsabilités jusqu'au bout et nous, dans ce cadre-là, nous disons que si l'Etat paie, il n'y aura pas forcément d'appel au privé, et pas forcément de problème financier dans cette opération.

Le deuxième point porte également sur les questions financières. Il faut savoir que l'argent qui va retomber ne va pas retomber sur la Communauté Urbaine et peu sur la Ville de Marseille quoique... En revanche, les droits de télévision, les droits de retransmission, les droits de matchs, la publicité, les maillots et tout le reste, c'est de l'argent dont on ne bénéficiera et c'est un peu dommage. Cela n'apparaissait pas non plus dans la présentation.

Le dernier point, et si Jean-Claude Gaudin était là, je lui aurais fait un petit clin d'œil, concerne la fameuse coulée verte que les Verts défendent sur les 20 kilomètres qui longent l'Huveaune. Il est un peu dommage que les équipements en termes de logements (100 000 m²) soient situés en bordure de l'Huveaune.

Nous demandons, et nous sommes minoritaires sur cette affaire-là, à ce qu'il y ait un respect de cette rivière, de la mer à la Penne sur Huveaune.

J'en ai terminé. Je voudrais juste ajouter que notre réserve de vote est devenue un vote contre le rapport n°43.

Madame PALLOIX. - Monsieur le Président, je vais intervenir sur les deux rapports n°43 et n°44 et si vous le permettez, je vais commencer par le second. A contrario de certains membres de notre institution, je pense que les deux rapports sont intervertis car à mon avis, on commence par l'avis du commissaire enquêteur.

Le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen de Marseille a déposé en son temps un mémoire comportant ses observations, critiques et aussi propositions sur l'enquête publique suivi de la consultation sur le stade et ses abords qui a terminé le 3 septembre.

Pour ne pas alourdir et aller à l'essentiel, je ne vais pas aujourd'hui reprendre les quelques douze observations et critiques du commissaire enquêteur mais bien que deux points qui me semble d'actualité par rapport à l'institution que nous représentons.

Le premier et, à notre avis, le plus important, ce sont les zones inondables de ce secteur géographique. Vous allez voir que cela rejoint les soucis qui ont conduit à l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Du côté de l'Huveaune, des efforts conséquents de Pont de Vivaux au débouché sur la mer ont été faits et, effectivement, il semblerait que les abords soient en voie de sécurisation, voire même de réhabilitation pour devenir un parcours cyclable et pédestre.

Hier soir, j'étais comme certains de mes collègues ici présents, au Comité d'intérêt de Quartier de Saint Giniez. Beaucoup de personnes se sont quand même inquiétées de ces abords parce qu'effectivement, ils ne représentent pas ce qu'eux-mêmes pensaient avoir. Donc je crois que l'essentiel des discussions se sont basées sur quelques points bien précis et dangereux où effectivement, ils ont retrouvé des barrières qui ne correspondaient pas ou des endroits où il y avait trop de barrières. Donc je crois qu'il faut vraiment les écouter et les entendre, mais je sais que certains élus de mon secteur vont s'y atteler aussi.

Je voudrais, tout de même, souligner un aspect qui me semble très important : tout au long de l'Huveaune le terrain n'est pas stable et des zones ensablées existent, et c'est là que l'on va construire donc je tire un peu la sonnette d'alarme. On appelle ces zones des zones de "percolation", c'est un terme un peu barbare, mais il n'empêche que ces zones-là devraient être très attentivement vérifiées pour ne pas risquer, une fois que les constructions sont faites, l'insécurité des gens qui vont y habiter.

Mais, par contre, je reste convaincue que des risques demeurent dans ce périmètre, et à ce jour aucun rapport ou étude sérieuse n'est venu nous contredire et surtout nous rassurer sur la faisabilité de travaux aussi importants et conditionnant l'avenir de ce quartier et la sécurité de ses habitants.

Par expérience très récente, Monsieur le Président, nous avons pu constater que ces études hydrologiques des zones inondables n'étaient que partiellement faites ou, du moins, pas aussi importantes que ce que prévoit la loi sur l'eau et la loi Bouchardeau, réglementées par le Code de l'Environnement à ce sujet.

Le moins que l'on puisse constater dans ce quartier, c'est sans aucun doute le traitement "de faveur" que l'on fait subir aux riverains.

Les habitants du secteur qui sont déjà fortement affectés et impactés par les travaux du tunnel Prado Sud sont très inquiets sur ce point en particulier.

Alors que ce tunnel, (pour le citer parce qu'on va me dire que je parle du tunnel Prado Sud, comme on l'a fait au conseil d'arrondissement) en cours de réalisation, n'a pas d'autre utilité que d'attirer un peu plus l'utilisation de l'automobile. A ce sujet, le Maire de Marseille nous a écrit et a utilisé les mêmes mots que nous pour dire : tunnel = aspirateur à voitures donc vous voyez que parfois on fait des émules.

Je pense aussi qu'il n'y a pas assez de moyens de transport collectif et là je vais passer sur ce que je voulais dire car je rejoins tout à fait les collègues tels que le Maire de secteur du 9/10 ou telle que Marie-Louise Lota sur le fait qu'il faut très rapidement, si jamais nous avons le tramway qui allaient jusqu'à Castellane, le poursuivre. Il n'y a rien à faire, il faut le poursuivre au moins jusqu'au Rond Point du Prado, si ce n'est peut-être prendre la direction des plages pour ceux qui s'y rendent l'été.

Aussi, voilà la proposition que je vous fais : nous nous devons de prendre rapidement en compte tous ces problèmes de déplacements que nous avons un peu partout et en particulier dans ce secteur et avoir une étude approfondie et revoir complètement le Plan de Déplacements Urbains adopté en 2005.

Quoiqu'en disent certains, nous avons réellement un problème et j'ai l'impression que tout ce que nous avons pu faire jusqu'à maintenant sur Marseille, le Plan de déplacements urbains n'a pas suivi et c'est pour cela qu'on a pris une quinzaine d'années de retard dans la vue qu'il faut rattraper.

Ce constat me conduit tout naturellement à ma deuxième observation qui sera sur les places de parking. Nous avons environ 1800 places de parking. Or, si j'ai bien compris mes calculs faits sur le parking, on a complètement éliminé certaines places de parking pour les habitations et par contre, on fait référence pour les matchs de l'OM à la galerie marchande. Mais cela veut dire quoi exactement ?

La galerie marchande fermerait le jour où l'Olympique de Marseille aurait un match ? Je n'ai pas très bien suivi, il reste des zones d'ombre.

On sent bien sur ce sujet que l'on n'a pas été assez réactifs et que l'on devrait être beaucoup plus cohérent sur le Plan de Déplacements Urbains et en particulier dans ce secteur.

Tout comme le problème du manque flagrant d'équipements publics je crois qu'on l'a souligné à plusieurs reprises. Chaque fois que l'on a des gros projets comme celui que l'on a en ce moment sur les quartiers Sud, il faut sans arrêt se battre pour avoir une crèche, un collège ou un groupe scolaire.

Cet état de fait est malheureusement chronique.

D'autres points, ne dépendant pas de notre institution, sont évoqués dans notre mémoire ; aussi, Monsieur le Président, je vous invite à le lire assidument parce que nous avons des critiques mais également des propositions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je le lirai Madame Palloix, mais essayez d'être plus concise.

Madame PALLOIX.- J'ai terminé, il ne me reste que quelques phrases.

(Applaudissements)

Ceci dit, je sais que vous avez faim mais quand même soyons clairs, d'autres sont allés beaucoup plus loin, sauf que ceux-là sont partis.

Monsieur le Président, le commissaire enquêteur a rendu les résultats de ses travaux avec pas moins de 12 observations qui l'ont amené à émettre un avis défavorable.

Les explications du Maire de Marseille, qui suivent dans ce rapport, ne sont pas vraiment convaincantes et quand bien même, je trouve qu'il est (comme je l'ai souligné en début de mon propos) assez rare de voir un avis défavorable d'un commissaire enquêteur qui, somme toute, n'a fait que son travail, pour en tenir compte et ne pas essayer de passer outre en force.

Aussi, nous voterons contre ce rapport.

Le deuxième rapport vient à point pour renforcer notre position lorsqu'on prend connaissance de son contenu et au moins sur trois points qui me semblent essentiels pour une nouvelle enquête publique. Comme nous le faisons d'habitude, nous intervenons sur cette enquête publique sur la modification n°26 du PLU. Nous voterons donc très favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie et vous avez remarqué que je n'ai pas été aussi longue que cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez été longue mais moins longue que d'habitude, je dois le reconnaître.

Je ferai une réponse très courte. Effectivement, ces deux rapports sont liés. Je répète ce que j'ai dit au Conseil Municipal. Le premier rapport est proposé afin de ne pas retarder les futurs travaux du stade car la Ville de Marseille doit respecter un certain timing par rapport à la FIFA.

Le premier rapport a pour but de modifier le PLU en vue d'autoriser les travaux du stade Vélodrome et une opération d'urbanisme. Le deuxième rapport permet d'entamer, dès ce vote la révision du PLU pour pouvoir répondre aux questions du commissaire enquêteur.

Monsieur Vallette, vous aviez demandé la parole.

Monsieur VALLETTE.- Le stade Vélodrome est un équipement métropolitain. J'indique pour nos collègues qui ne sont pas de Marseille qu'il y a ces deux rapports, le Président vient de vous l'expliquer. Un commissaire enquêteur a fait une réponse complètement hors-sujet, sauf peut-être sur les hauteurs, d'où ces deux rapports.

Pour répondre à l'oratrice qui vient longuement de s'exprimer, je dirais qu'à l'enquête publique seulement sept groupes de personnes se sont déplacés. Cela signifie que lorsqu'on dit que les riverains sont contre ce projet, c'est totalement faux. Aujourd'hui, c'est d'ailleurs la même chose pour le tunnel Prado Sud. Il faut le dire clairement, la population de nos secteurs de Marseille est favorable à cet équipement métropolitain et est même très fière que l'on ait choisi Marseille pour cela.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Fouquet, Sémériva et Agullo

44. AEC 015-01/10/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°22

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens à l'exception de M. Lakdhar s'abstenant et de M. Molino votant pour

Abstention de Mme Durando

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Djiane, la Commission s'est déroulée le 22 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur DJIANE.- Monsieur le Président, il y a eu un avis favorable sur tous les rapports présentés.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, je souhaiterais faire une intervention sur ces trois rapports que nous voterons favorablement.

Je remarque que ces rapports représentent pour notre collectivité un investissement, un pari sur l'avenir, un travail de fond sur lequel nous participons tous ensemble de l'ordre de 10 millions d'euros.

Monsieur le Président, aujourd'hui nous sommes en séance publique et je profite de la Commission Développer l'Economie et Servir l'Emploi, pour dire qu'il faut aussi sauver l'emploi.

Aujourd'hui, nous avons une grève sur les bassins Est et Ouest sur le port de Marseille, entamée par les personnels et les dockers. La totalité du port est bloquée, que ce soit pour le gaz, le pétrole et nous accueillons ce week-end près de 15 000 croisiéristes.

Au nom du groupe UPAC, nous condamnons cette grève très clairement et je voudrais dénoncer cette grève qui une nouvelle fois assassine le port qui n'en a vraiment pas besoin. Je voudrais savoir si vous participez à cette position qui est la nôtre et si vous condamnez cette grève.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- N'attendez pas de moi que je condamne une grève. On peut avoir sur une grève son opinion personnelle, mais le fait de grève n'est pas condamnable en soi, il est inscrit dans la Constitution.

Monsieur MUSELIER.- Je parle de cette grève, je ne vous parle pas de condamner la grève !

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette grève est une grève comme les autres des salariés ne sont pas d'accord avec une réforme. Personnellement, je serais plutôt pour la réforme des ports, mais je n'ai à qualifier une grève ou à la condamner, en aucun cas.

Monsieur MUSELIER.- Laissons mourir le port !

Monsieur LE PRESIDENT.- La question ne se pose pas comme cela. Je ne tiens pas à ce que le port meure, mais il y a peut-être d'autres moyens de le faire vivre effectivement que le conflit social permanent.

Quand le conflit social est permanent, c'est peut-être qu'il se passe quelque chose au niveau de l'écoute entre les différentes parties.

45. DEV 001-01/10/10 CC - Approbation de l'augmentation d'Autorisation de Programme pour l'acquisition de l'Hôtel Technologique, Maison du Développement Industriel et Village d'activités de Saint Henri

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Je voudrais préciser pour l'ensemble de nos collègues que nous achetons pour une somme de 4.885 millions d'euros plus les frais de notaire évalués à 400 000 euros, des bâtiments dont je tiens à préciser qu'ils appartiennent à la Ville de Marseille et que la Communauté Urbaine gérât. Ils sont destinés à devenir des pépinières d'entreprises. Je tenais à le souligner car c'est une somme importante et il fallait savoir ce à quoi elle va servir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. DEV 002-01/10/10 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion du site de Saumaty Pêche

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. DEV 003-01/10/10 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Plan Stratégique à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de la Ciotat et de la transformation de la Sémidep en Société Publique Locale

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons deux désignations : M. René Canezi et M. Jean-Louis Tixier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT.

48. POR 001-01/10/10 CC - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe des Ports

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. POR 002-01/10/10 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget annexe des Ports

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. POR 003-01/10/10 CC – Approbation de l'avenant à la convention du 24 août 1976 entre la Ville de Marseille et le Département de Bouches-du-Rhône et relative à la construction du Port de plaisance de la Pointe Rouge

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

51. POR 004-01/10/10 CC - Attribution d'une subvention à la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône pour la manifestation Mare Nostrum 2010

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. POR 005-01/10/10 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Nautique de Paris du 3 au 12 décembre 2010.

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. POR 006-01/10/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service public pour la gestion du Vieux-Port de Marseille Périmètre 1

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable avec une voix contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Nespoulous et Boulay
et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

54. POR 007-01/10/10 CC - Présentation du rapport d'activité de l'année 2009 du délégataire de Service Public pour la gestion du Vieux-Port -Périmètre 2

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable avec une voix contre.

Monsieur FOUQUET.- Je voudrais expliquer notre vote contre.

Voter contre ces rapports que l'on nous donne avec une annexe sur la DSP du port de la Pointe Rouge ou des deux parties du Vieux Port ne rime pas à grand-chose en soi. Ceci étant, nous avons pris cette position tout simplement parce que les documents ne nous convenaient pas et étaient mal renseignés.

On nous a dit que c'était déjà mieux que l'année dernière et mieux que l'année d'avant. Toutefois, il nous manquait beaucoup d'éléments pour pouvoir juger de l'opportunité et de la satisfaction. Ce sont des budgets qui s'élèvent entre 1,5 et 2 millions d'euros. Il y a entre 10 et 20 salariés à temps complet sur l'année.

Nous aurions donc voulu avoir une présentation différente, c'est la raison du vote contre des Verts pour les rapports n°53, 54 et 55.

Monsieur AMIRATY.- Le rapport qui nous est fourni est clair. Je voudrais souligner dans ce rapport que les trois délégataires, le CNTL, la Société Nautique Marseille et le Yachting Club de la Pointe Rouge n'ont pas donné la liste d'attente pour l'attribution des postes qui était pourtant demandée.

A part le Yachting Club de la Pointe Rouge, la liste des changements de propriétaires qui était demandée n'a pas non plus été communiquée.

Enfin, dernière remarque, s'agissant de la situation financière de la Société Nautique de Marseille, le rapport dit clairement que l'analyse financière relève des choses qui sont totalement inexplicables, notamment certains postes de produits et de charges, voire même incohérentes quand par ailleurs, le poste des impôts enregistre une baisse de 61% sans explication.

Donc pour terminer mon intervention, je pense qu'il serait souhaitable que dans le cadre de ces délégations de service public, et à la suite de ce rapport, nous soyons demandeurs de plus de clarté et en tout cas de ces renseignements, qui étaient pourtant demandés, au cours du prochain exercice.

Monsieur PICCIRILLO.- Monsieur le Président, je tiens à dire qu'il s'agit du premier rapport. Bien sûr on montera en puissance pour l'année 2010 et ainsi de suite. Je crois que pour un premier exercice venant de ces associations, c'est déjà une étape franchie par rapport à ce qui se faisait dans le passé.

Je pense qu'il faut le voter car ce n'est pas évident pour elles de nous fournir toutes ces données très rapidement mais je crois que cela se fera progressivement dans les années à venir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

55. **POR 008-01/10/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour la gestion d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements, école de voile et de glisse sur le port de la Pointe Rouge.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

56. **POR 009-01/10/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour l'avitaillement et la distribution de carburants et produits dérivés aux usagers du Vieux-Port de Marseille**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. **POR 010-01/10/10 CC - Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour le grutage et le carénage du port de la Pointe Rouge**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Franceschi et M. Bertrand n'étant pas là, M. Tahar Rahmani rapportera les rapports.

Monsieur RAHMANI.- Monsieur le Président, il s'agit d'une subvention qui est accordée à l'Espace Culture pour l'organisation des Rencontres d'Averroès. Ce sont des rencontres annuelles qui portent sur le dialogue euro-méditerranéen notamment. Cette subvention est de 25 000 euros.

Le second rapport porte lui sur quelque chose qui nous paraît être le parfait exemple des possibilités offertes notamment par la coopération décentralisée et que saisit de manière judicieuse notre institution.

En effet, deux mots Monsieur le Président sur la loi votée en janvier 2005 et initiée par Jacques Oudin d'où le nom de loi Oudin, ancien Sénateur et qui est relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau, et notamment dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Celle-ci permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence et de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1% des ressources affectées jusqu'ici à ces services.

Alors, Monsieur le Président, vous avez opté dans un premier temps, je l'espère en tout cas, pour un prélèvement de 0.5%, ce qui représente grosso modo, une somme de 300 000 euros annuels consacrés à ces actions.

De même, comme je l'ai dit précédemment, les agences de l'eau, telle que la Société des Eaux de Marseille, sont autorisées à conduire des actions de coopération également et pour elles, la limite est de 1% de leur budget.

Nous espérons dans ce cadre pouvoir coordonner nos actions respectives sous votre autorité Monsieur le Président et je dois vous dire que les deux rapports ont été votés unanimement et positivement. Nous considérons que ces rapports vont dans le bon sens, en tout cas, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique de relation internationale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous avons un accord avec la Société des Eaux de Marseille qui doublera le budget affecté chaque année en fonction des projets retenus.

Monsieur LAKDHAR.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons deux raisons d'être satisfaits par ce rapport.

La première, c'est que des populations en souffrance vont pouvoir améliorer ou tout simplement accéder à l'eau potable ou à un assainissement de base.

Certes, les moyens qui seront dégagés par Marseille Provence Métropole pour la mise en œuvre de coopérations, ne vont pas révolutionner une situation qui touche le tiers de la population mondiale. Mais, quand on connaît le terrain chez nos voisins d'Afrique, du Proche Orient ou d'ailleurs, on a la certitude que ce genre de coopération est attendu.

C'est une contribution qui a valeur d'encouragement et d'exemple s'agissant de l'Agglomération de la deuxième Ville de France. Encore trop peu de collectivités utilisent cette possibilité de dégager jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs services de l'eau et de l'assainissement pour des projets des coopérations. Alors qu'on estime à plus de 100 millions d'euros les sommes qui pourraient en France être dégagées chaque année.

Une manne d'autant plus importante pour les populations concernées que la part de l'Aide Publique au Développement de l'Etat français consacrée aux projets, ne cesse de diminuer et pris globalement, la France ne respecte pas en 2010 l'objectif intermédiaire de consacrer 0,51% du Revenu National Brut à l'Aide Publique au Développement.

La deuxième raison de notre satisfaction vient du fait que cette proposition de coopérations nous tient particulièrement à cœur. Mes collègues Haouaria Hadj-Chikh, en séance plénière du 2 octobre 2009, Patrick Magro, Pascal Gillet et Joël Dutto en Commissions de travail où, par des notes de propositions, sont intervenus pour présenter, soutenir et faire aboutir cette coopération.

Voilà deux raisons, Monsieur le Président, de soutenir ce rapport que vous présentez, pour mettre en œuvre cette coopération décentralisée, dès le prochain exercice budgétaire de 2011.

Cette possibilité ouverte par la loi Oudin-Santini existe depuis 2005, vous la concrétisez et cela fait partie de ce que nous concevons d'une métropole solidaire.

Monsieur PENE.- Monsieur le Président, je me permets d'intervenir parce que j'ai beaucoup travaillé dans ces pays du Sud. Je connais les problèmes de l'eau et de l'assainissement. Et quand on les connaît, on s'aperçoit que ces domaines sont indispensables à la santé.

Vous savez, comme moi, que beaucoup d'enfants meurent dans des conditions dramatiques parce qu'ils boivent une eau qui n'est pas une eau de qualité et que l'assainissement est partout très défectueux, si bien que cette politique qui nous est donnée par la loi Oudin Santini est une possibilité qui honorera notre collectivité et je pense qu'il faut que nous nous y attelions tous. Merci.

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, je ne participe pas au vote du rapport n° 58.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est noté.

Madame NESPOULOUS.- Monsieur le Président, chers collègues, pour mieux comprendre ce rapport, je voudrais vous rappeler rapidement l'action menée par André Aschieri, le Maire de Mouans-Sartoux. Depuis les premières Rencontres des Economies Solidaires, en novembre 2001, la ville de Mouans-Sartoux consacre l'équivalent de 1% du budget de la régie des eaux à des actions de solidarité : 16 000 euros par an.

A Mouans-Sartoux, un groupe d'élus se réunit au sein de la commission solidarité pour sélectionner chaque année des projets de solidarité présentés par les associations humanitaires de Mouans-Sartoux, en rapport avec l'eau, et conduisant à des réalisations concrètes et pérennes sur le terrain. Grâce à cette action, Mouans-Sartoux soutient l'action de 6 associations humanitaires et vient en aide à 7 pays.

En février 2005, l'initiative de Mouans-Sartoux est même devenue loi ! C'est la loi dite Oudin Santini.

Nous, les élus Verts Europe Ecologie, nous sommes très favorables à l'action de solidarité menée par Mouans-Sartoux dans le cadre de sa régie publique de l'eau potable et de l'assainissement.

Pourtant, chers collègues, nous voterons contre le principe de l'engagement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Je vais vous expliquer rapidement pourquoi. Nous voterons contre car le rapport présenté est incomplet. Il est proposé de mobiliser chaque année l'équivalent de 0,5% des recettes perçues sur l'usager communautaire mais le montant qui sera inscrit dans les budgets annexes n'est pas évalué.

Nous voterons contre car nous manquons d'éléments d'analyse. Nous n'avons pas reçu encore les rapports que nous avons demandés; rapports qui rendent compte des missions de contrôle des délégations de service public eau et assainissement de la Communauté Urbaine MPM pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

Enfin, nous voterons contre car nous pensons que l'application de la Loi Oudin-Santini est incompatible avec l'actuelle délégation de service public. Nous pensons que l'approbation de cette délibération est prématurée.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les villages des pays du Sahel qui pourraient en profiter vous remercient Madame Nespoulous.

(Applaudissements)

58. REX 001-01/10/10 CC - Attribution d'une subvention à l'Espace Culture pour l'organisation des Rencontres d'Averroès

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Jacquier étant Président des Rencontres d'Averroès, il a effectivement un devoir de réserve.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Jacquier ne participe pas au vote

59. REX 002-01/10/10 CC - Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - Mise en œuvre de la loi n°2005-95 du 9 février 2005 dite Loi Oudin-Santini

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Nespoulous et Boulay et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

Abstention de Mme Durando

COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de la Commission ?

Madame SALAH-EDDINE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ensemble des rapports présentés en Commission a reçu un avis favorable unanime.

60. RNOV 001-01/10/10 CC - Approbation de la programmation associative 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. RNOV 002-01/10/10 CC - Approbation de l'augmentation d'autorisation de programme pour la mission d'appui organisationnel technique et financier à l'équipe projet chargée des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. RNOV 003-01/10/10 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'un avenant n°3 à la convention Etat-MPM 2009-2014 - Approbation de la revalorisation d'une Autorisation de Programme

Madame GHALI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. RNOV 004-01/10/10 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention pour un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé - Désignation des membres des comités de pilotage du programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner au sein des comités de pilotage du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé, Mme Joëlle Boulay pour le 8^{ème} secteur, M. Robert Malatesta pour le 2^{ème} secteur, Mme Sylvie Andrieux pour le 7^{ème} secteur et M. Pierre Djiane pour le 4^{ème} secteur.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je voulais souligner que vous avez permis aux Maires des différentes communes et aux Maires d'arrondissement de traiter le problème du logement insalubre.

Après avoir fait le tour des communes de MPM, les Maires nous ont fait part du problème des logements insalubres privés sur leur commune. Suite à l'étude que nous avons faite au niveau de la Communauté Urbaine, nous nous sommes rendus compte que même des communes pourtant très belles d'apparence, notamment à Cassis, et je parle sous le contrôle du Maire de Cassis, avaient de l'habitat privé insalubre.

C'est toujours plus compliqué d'intervenir dans l'habitat privé. Nous avons mis en place un P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) qui va nous permettre de remédier à ces difficultés.

Ce Programme d'Intérêt Général a 5 objectifs : réduire l'insalubrité et l'habitat dégradé ; produire des loyers à prix maîtrisé ; remettre sur le marché des logements vacants qui depuis 12 mois sont fermés faute de budget pour leur remise en état ; adapter des logements aux personnes âgées et aux personnes handicapées et lutter contre la précarité énergétique.

Cette politique est une volonté de la Communauté Urbaine puisqu'elle sera assumée à travers ses fonds propres et avec l'aide de l'ANAH. Une équipe d'animation et de suivi sera amenée à rencontrer et à accompagner la population dans chaque commune afin qu'elle puisse obtenir les aides qu'elle mérite pour améliorer son habitat.

Je pense que c'est un rapport qui est volontariste de la part de la Communauté Urbaine et qui prouve que nous allons de l'avant sur la question de l'habitat, que ce soit sur le logement social, à travers l'aide à la pierre, mais également sur le logement privé et le logement insalubre.

Je vous en remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Ghali.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. RNOV 005-01/10/10 CC - Equilibre social de l'habitat - Aides communautaires directes pour le logement social - Modification d'une Autorisation de Programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. RNOV 006-01/10/10 CC - Equilibre social de l'habitat - Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Handitoit Provence

Madame GHALI.- Nous allons passer une convention avec l'association Handitoit. C'était une volonté de l'association, c'était la vôtre également Monsieur le Président.

Très prochainement, une convention sera signée entre vous, Monsieur le Président, et cette association pour prendre en compte les personnes handicapées.

Certaines personnes sont nées avec un handicap, d'autres deviennent malheureusement handicapées. Parfois, avec l'âge, les logements occupés depuis un certain temps ne sont plus accessibles pour les personnes qui les occupent ; les salles de bain ne sont plus adaptées, les couloirs sont trop étroits. Cette convention permettra à des personnes de pouvoir vivre le plus dignement possible dans leur logement.

A travers cette convention, nous allons encore de l'avant par une politique volontariste. Nous montrons encore une fois que la volonté vaut parfois mieux que quelques sous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. RNOV 007-01/10/10 CC - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social - Approbation des conventions de financement et de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. RNOV 008-01/10/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013. Attribution de subventions FEDER pour le soutien d'opérations relevant des volets "Développement économique au service de l'emploi", "Accessibilité et Mobilité" et "Cohésion sociale et territoriale".

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68. RNOV 009-01/10/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi"2007-2013 - Attribution de subvention FSE pour le soutien d'opérations relevant du volet "Dispositif PAPEJ"

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. RNOV 010-01/10/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013. Attribution de subventions FSE pour le soutien d'opérations relevant des volets "Accompagnement à l'emploi", "Chantiers d'insertion" et "Atelier formation".

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. RNOV 011-01/10/10 CC – Approbation de la stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2010-2013de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Conseil Local de Sécurité a changé de nom, il s'agit désormais de la stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Monsieur Amiraty ?

Monsieur AMIRATY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission Une Agglomération Eco-Responsable s'est réunie le 28 septembre.

Madame VASSAL.- Sur huit rapports, deux ont été retirés et je tenais à vous remercier d'avoir entendu la Commission qui souhaitait travailler et avoir des éléments complémentaires sur deux rapports. Merci de nous avoir écoutés sur le retrait de ces rapports. Nous essaierons de travailler en collaboration avec les services sur ces rapports. Les autres rapports ont tous été approuvés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense qu'il faudra qu'on ait une réflexion approfondie car je pense que le rapport n°74 a été mal compris. En fait, c'est la Communauté Urbaine qui paie le différentiel pour les entreprises. Ces entreprises sont des plates-formes de réception des déchets professionnels. Je crois que la Communauté Urbaine n'a plus à payer, maintenant que la crise est en train de se résorber, le différentiel qui est extrêmement important pour les professionnels qui gagnent de l'argent. Je pense qu'on pourra trouver un accord sur ce rapport.

71. AGER 001-01/10/10 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré

72. AGER 002-01/10/10 CC - Approbation de l'affectation d'une Autorisation de Programme pour la déconstruction de l'ancienne station d'épuration au Rove

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. AGER 003-01/10/10 CC - Approbation de l'affectation d'une Autorisation de Programme pour le remplacement des équipements électriques et automatismes du pompage des Janots (dérivation de La Ciotat)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. AGER 004-01/10/10 CC - Actualisation des tarifs de la redevance spéciale des plateformes de réception mises à disposition des professionnels

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

75. AGER 005-01/10/10 CC - Approbation et affectation de la revalorisation de l'Autorisation de Programme relative à l'acquisition de corbeilles et pièces détachées

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. **AGER 007-01/10/10 CC - Demande de subventions relatives aux travaux et acquisition d'ascenseurs enterrés pour bacs roulants**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77. **AGER 006-01/10/10 CC - Demande de subventions relatives à la fourniture et la livraison de véhicules et engins destinés à la collecte des déchets et à la propreté des espaces communautaires.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78. **AGER 008-01/10/10 CC - Demande de subventions relatives à l'acquisition et aux travaux de colonnes enterrées pour résidus urbains**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Masse, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur MASSE.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

79. **VOI 001-01/10/10 CC - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'achèvement de la rocade L2 Est à Marseille.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. **VOI 002-01/10/10 CC - Approbation de la revalorisation d'une autorisation de programme relative à l'aménagement du Littoral de La Ciotat - (5ème Tranche)**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81. **VOI 003-01/10/10 CC - Approbation de la revalorisation d'une autorisation de Programme relative à l'Aménagement de la rue Marius Milon à Allauch.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82. **VOI 004-01/10/10 CC - Approbation de la revalorisation d'une autorisation de programme relative à l'aménagement de l'avenue Paul Sirvent à Plan-de-Cuques**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. **VOI 005-01/10/10 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009-2013- Approbation de la revalorisation d'une autorisation de Programme relative à l'aménagement et la réfection de rues du centre ville de Cassis.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84. **VOI 006-01/10/10 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009-2013 - Approbation de la revalorisation d'une autorisation de programme pour le réaménagement de la RD 1 à Roquefort-la-Bédoule**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. **VOI 007-01/10/10 CC - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. pour l'aménagement du boulevard Roux, de la rue Aguillon et élargissement de l'ancien chemin de Cassis à Marseille 9ème arrondissement.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. **VOI 008-01/10/10 CC - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour l'opération d'aménagement du boulevard Cauvière (9ème arrondissement).**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

87. **VOI 009-01/10/10 CC - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour l'aménagement d'un carrefour giratoire rue Pierre Doize / rue François Mauriac / boulevard Paul Claudel à Marseille (10ème arrondissement)**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

88. **VOI 010-01/10/10 CC - Requalification des espaces publics du centre ancien de Marignane - Lancement de l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89. **VOI 011-01/10/10 CC - Lotissement Ruisseau-Mirabeau II et III Marseille 16ème - Intégration des voiries dans le domaine public et approbation d'une convention attributive de subvention avec l'Etat dans le cadre de la dotation de développement urbain 2010 (DDU)**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LOPEZ.- Il y a eu un avis favorable sur tous les rapports.

Monsieur HABRANT.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, Mesdames Messieurs,

Monsieur le Président, par l'approbation des principes d'attribution des fonds de concours aux équipements de proximité, vous répondez favorablement à la demande de notre Commission qui se sent ainsi reconnue, et également à celle du groupe Union pour l'Avenir Communautaire, pour qui il est important d'avoir des équipements culturels et sportifs de qualité pour nos administrés.

C'est un premier pas.

Monsieur le Président, ce fonds limité à 25% du montant total de l'opération avec un plafond de 100 000 euros va permettre la mise aux normes des équipements de proximité avec l'aide d'autres subventions !

Mais il ne faut pas oublier pour autant la création de nouveaux équipements, le 6 novembre 2010, vous allez inaugurer la piscine des Gorguettes à Cassis pour le bassin Est. Il faut dès à présent penser au bassin Ouest pour la création d'une nouvelle piscine communautaire.

Il existe un manque crucial de ce type d'équipement dans ce secteur. Deux communes ont déposé des dossiers, c'est de notre domaine d'y répondre le plus rapidement.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Habrant.

90. EPPS 001-01/10/10 CC - Approbation des principes d'attribution des fonds de concours aux équipements de proximité

Monsieur ILLAC.- Cela a été dit, c'est un avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vois que les communes de l'Ouest et de la Côte Bleue sont très solidaires entre elles, quelle que soit leur couleur politique.

Monsieur ILLAC.- Je vous fais part du souhait de la Commission d'avoir à examiner les rapports sur ces équipements.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bien sûr. Je pense que vous serez abreuvés de rapports dans la limite du budget consenti qui sera voté en début d'année.

Monsieur ILLAC.- On espère, sans démesure, qu'il sera amélioré.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91. EPPS 002-01/10/10 CC - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2011

Monsieur ILLAC.- C'est une augmentation normale liée à l'inflation. Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92. EPPS 003-01/10/10 CC - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER – Axe 3 – (programme 2007-2013) et approbation du plan de financement pour l'opération de mise en place d'un système de filtration au Crématorium Saint Pierre de Marseille

Monsieur ILLAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

93. EPPS 004-01/10/10 CC - Approbation de la charte de fonctionnement du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle (SPPPI)

Monsieur ILLAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur SEMERIVA.- Il y a eu un avis favorable unanime sur tous les rapports.

94. DDIP 001-01/10/10 CC - Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité optique-photonique POPSUD pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation

Monsieur ORGEAS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

95. DDIP 002-01/10/10 CC - Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux dans la Maison du Développement Industriel

Monsieur ORGEAS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je tiens à vous remercier. La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 44).